

AHP. *QC-66*

15^e Année. N° 24

Le numéro : 1 fr. 25

15 Décembre 1924

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

SOMMAIRE

Jacek Sygnarski
Beau Chemin 7
1722 Bourguillen
Telefon 037 / 223354

	Pages
La Vie politique (A. F.)	593
La Vie économique (A. MERLOT).....	606
La Vie intellectuelle (PAUL KLECZKOWSKI)	622
Livres et périodiques (HENRI DE MONTFORT).....	624
L'Art Polonais à Paris (EDOUARD WORONIECKI)	628
Informations diverses.....	632
Table des matières (1924)	635

PARIS
ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE
5, RUE GODOT-DE-MAUROY



AHP. *APD-FR-1924-029*

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Bulletin d'Études et d'Informations
publié par l'Association France-Pologne

Organe de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Bureaux : 5, rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e)

Téléphone Louvre 11-86

Prière d'adresser la correspondance au Directeur

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PRIX DE L'ABONNEMENT

FRANCE ET POLOGNE : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.
ÉTRANGER' Un an, 25 francs.

(Prière d'adresser mandats, chèques, etc.,
à M. A. MERLOT, directeur de la Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris 9^e)

Le service du Bulletin est effectué gratuitement
aux Membres de l'Association France-Pologne
et de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

Prix du numéro : 1 fr. 25

La Pologne politique, économique, littéraire et artistique insérera, au tarif de 2 francs la ligne, les offres et demandes d'emploi ou de services Industriels, commerciaux et agricoles et de marchandises, sous réserve de son droit de refuser l'insertion demandée.

La publicité est reçue aux bureaux de la *Pologne politique, économique, littéraire et artistique*.

LA POLOGNE

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

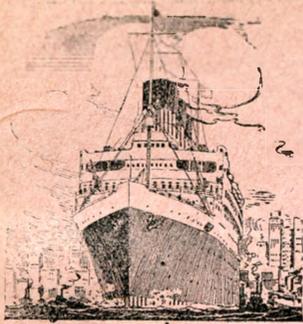
5^e ANNÉE

JANVIER-DÉCEMBRE 1924

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY

1924



COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

R. C. Seine 64-483

Service DUNKERQUE-DANTZIG

*Pour tous renseignements, s'adresser à la Compagnie Générale
Transatlantique*

à Paris, 6, rue Auber

à Varsovie, 27, Krolewska

à Dantzig, MM. WORMS & C, 17, Langermarkt

BANQUE FRANCO-POLONAISE

R. C. 182.068

Société Anonyme au Capital de 20 MILLIONS de francs

Adresse télégraphique :

BAFRAPOLAB-PARIS

SIÈGE SOCIAL :

41, Avenue de l'Opéra

Tel. :

CENTRAL 08-99

LOUVRE 62-55

Succursales et Agences :

VARSOVIE 4 Czackiego

KATOWICE 9 Dyrekcyja

DANTZIG 127 Hundegasse

La **BANQUE FRANCO-POLONAISE**, constituée en 1920 avec le concours des principaux Etablissements de Crédit, notamment la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Société Générale, la Banque de l'Union Parisienne, la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial....., s'occupe de toutes les opérations de Banque en France et à l'Etranger.

Elle est particulièrement organisée pour traiter avec la Pologne et la Ville Libre de Dantzig **les affaires de change, de marchandises, d'escompte, et effectuer tous paiements, encaissements, transferts de fonds, opérations de bourse, etc...**

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société Anonyme

au Capital de **250 millions** de francs entièrement versés

Siège Social : à **PARIS, 14, rue Bergère**

Succursale : **2, place de l'Opéra, à PARIS**

AGENCES :

44 Bureaux de quartier dans Paris. — 15 Bureaux de banlieue. — 217 Agences et Bureaux en province. — 11 Agences dans les Colonies et Pays de Protectorat. — 13 Agences à l'Étranger.

OPÉRATIONS DU COMPTOIR

Escompte de papier commercial et warrants. — Recouvrements sur la France et l'Étranger. — Dépôts à vue. — Compte de Chèques avec intérêts. — Avances sur titres et sur marchandises. — Virements. — Délivrance de Chèques et envois de Fonds. — Ordres de Bourse. — Valeurs de placement. — Lettres de Crédit circulaires et Mandats de voyage payables dans le monde entier.

Bons à échéance fixe. — Ouverture de Crédits en comptes courants et Crédits documentaires. — Garde de titres à Paris, en France et à l'Étranger. — Paiement de coupons de toute nature. — Garantie contre les risques de remboursement au pair. — Souscriptions à toutes les émissions publiques. — Achat et vente de monnaies étrangères.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir met à la disposition du public pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc., des coffres-forts entiers et des compartiments de coffres-forts, au **Siège social**, à la **Succursale**, 2, place de l'Opéra ; à l'**Agence A**, 147, boulevard Saint-Germain, à l'**Agence N**, 35, avenue Mac-Mahon, à l'**Agence T**, 1, avenue de Villiers, à l'**Agence U**, 49, avenue des Champs-Élysées, à l'**Agence AT**, 12, boulevard Raspail, et dans les principales **Agences de France**.

ORGANISATIONS & INSTITUTIONS POLONAISES EN FRANCE

- Ambassade de Pologne*, 12, rue de Marignan, Paris, 8^e (Tél. : Elysées 34-00 et 34-01).
- Consulat Général de Pologne*, 43, rue Théophile-Gauthier, Paris, 16^e (Tél. : Auteuil 27-97).
- Consulats de Pologne* : Alger (8, rue Empereur-Vespasien) ; Bordeaux (7, allées de Chartres) ; Le Havre (172, rue Victor-Hugo) ; Lille (117-119, boul. de la République) ; Lyon (14 bis, boul. de la Côte) ; Marseille (20, boul. Louis-Salvator) ; Strasbourg (49, boul. Clémenceau)
- Mission Militaire Polonaise*, 12, rue de Marignan, Paris, 8^e (Tél. : Elysées 34-00 et 34.01).
- Délégation Polonaise à la Commission des Réparations*, Hôtel Astoria (Tél. 6-45) (inter.).
- Agence Polonaise de Presse*, 8, avenue Montaigne, Paris, 8^e (Tél. : Elysées 19-86).
- Société de Patronage pour l'Émigration ouvrière polonaise en France*. — Président : M^e HIERONIMKO, 8, avenue Montaigne (VIII^e).
- Comité des Correspondants Polonais, à Paris*. — Président : M. Antoni POTOCKI ; Secrétaire Général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat : 180, rue Blomet (XV^e) ; Tél. Ségur 91-89.
- Ecole Polonaise (dite des Batignolles)*. — Dir. : M. A. BUDZYNSKI — 15, rue Lamandé, Paris, 17^e.
- Comité pour l'admission des enfants polonais dans les écoles professionnelles de la Ville de Paris*. — Président : D^r DE WEGLENSKI. — 96 bis, rue de la Tour (Tél. : Passy 85-29).
- Association des Anciens Elèves de l'Ecole Polonaise de Paris*, fondée en 1865. — 15, rue Lamandé, Paris, 17^e.
- Association des Anciennes Elèves de l'Institut Polonais de l'Hôtel Lambert*. — Présidente : Mademoiselle MARIE OBALSKA. — 45, rue Pocard à Levallois-Perret (Seine).
- Mission Catholique Polonaise*. — Recteur : M. l'abbé SZYMBOR. — Eglise de l'Assomption, 263 bis, rue Saint-Honoré, Paris, 1^{er}.
- Bibliothèque Polonaise et Musée Adam Mickiewicz*. — Conservateur : M. LADISLAS MICKIEWICZ. — 6 quai d'Orléans, Paris, 4^e. — Bibliothécaire : M. STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI.
- Société Polonaise des Amis du Livre à Paris* (Polskie Towarzystwo Przyjaciół Książki w Paryżu). — Président : M. Stanislaw Piotr. Koczorowski. — Secrétaire : M^{lle} B. MONKIEWICZ. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4^e.
- Œuvre de Saint-Casimir*. — Président : Prince PONIATOWSKI. — Supérieure : Sœur JAGALSKA. — 119, rue du Chevaleret, Paris, 13^e.
- Société de Bienfaisance du nom de Claudia Polocka*. — Présidente : Baronne TAUBE. — 128, boulevard Haussmann, Paris, 9^e.
- Bureau de Bienfaisance des Dames Polonaises*. — Présidente : Princesse CZARTORYSKA. — 2, rue Saint-Louis-en-l'Île, Paris, 4^e.
- Société de l'Honneur et du Pain*. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4^e.
- Protection Polonaise*. — Présidente : M^{me} CHŁAPOWSKA. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4^e (Tél. : Gobelins 60-15).
- « Sokol », *Société de Gymnastique*. — Président : M. LADISLAS MILKUSZYC ; Secrétaire Général : M. BOLESLAS BIELSKI. — 7, rue Corneille, Paris (VII^e).
- Association des Ingénieurs Polonais à Paris*.
- Union des Polonaises de Paris*. — Présidente : M^{me} MARYA SZELIGA. Siège Social : 3 bis, rue Emile-Aliez, Paris, 17^e.
- Union des Anciens Combattants Polonais dans les Armées Alliées en France*. — Président M. MICHEL KOSSOWSKI ; Secrétaire général : M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat : 180, rue Blomet, Paris (XV^e). Tél. : Ségur 91-89.
- Stowarzyszenie Studentów Polskich w Paryżu* (Association des Etudiants Polonais à Paris). — Président : Comte ETIENNE TYSZKIEWICZ. — Secrétaire : M. KARASIEWICZ. — Trésorier : DOMANSKI. — 15, rue Lamandé, Paris, 17^e.
- Association France-Pologne*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, 9^e (Tél. : Louvre 11-86).
- Les Amis de la Pologne*. — Président : M. Louis MARIN. — 26, rue de Grammont, Paris, 2^e (Tél. : Central 17-27).
- Chambre de Commerce Franco-Polonaise*. — Président : M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris, 9^e (Tél. : Louvre 11-86).

BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE A VARSOVIE

Société Anonyme fondée en 1909

Siège Social : 8, rue Traugutta, Varsovie

SUCCURSALE DE PARIS : 36, rue de Châteaudun

Tél. Trudaine 42-48 - 56-49 - 66-78 - Inter 112. Adr. télégr. : **Bankvarab-Paris**

CONSEIL D'ADMINISTRATION. — *Président* : M. Stefan Przanowski, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie. — *Vice-Présidents* : MM. Michel Karski, Président de la Société d'Assurances "Omnium"; Edmond Porgès, ancien Banquier à Paris. — *Membres du Conseil* : MM. Casimir Ambrozewicz, membre du Conseil d'Administration de l'Union des Industriels Métallurgistes; Witold Czamański, Directeur Général de British and North European Bank Ltd, à Londres; Baron Stanislas Dangel, Industriel; T. Filochowski, Président du Tribunal de Lomza; René Frachon, Administrateur de la Société Commerciale de l'Ouest Africain, Administrateur de la Banque Privée, Lyon-Marseille; Edouard Geisler, Président de la Compagnie d'Assurances "La Vistule"; V. Hauzeur, Négociant; J. Jeziorański, Président du Conseil d'Administration de la Société Polonaise d'Electricité; Vicomte de Jonghe, Industriel à Paris; Stanislas Kwinto, Administrateur de la Société des Sucreries "Mizocz"; Prof. Stanislas Okolski, Directeur de la Société des Industriels de Pologne; Comte Roger Raczyński, propriétaire-foncier; Prince J. Radziwill, Président du Conseil d'Administration de la Société "Nitrat"; Comte Witold Sagajło, Administrateur Délégué de la "Société Varsoviennne de Charbonnages"; Baron M. Passerat de Silans, Industriel à Paris; François Wolffin, Administrateur-Délégué de la Société des Etablissements chimiques "Grodzisk", ancien Juge au Tribunal de Commerce.

DIRECTION GÉNÉRALE. — *Président et Directeur Général* : M. Stéphane Benzel. — *Vice-Président* : M. Félix Dziechciński. — *Membres* : MM. Sigismond Święcicki, Wacław Wańkiewicz et Stanislas Kwinto, Délégué du Conseil. — *Directeur Général-Adjoint* : T. Urbański. — *Directeurs* : MM. Victor Bereszko, W. Słowkowski, W. Michalski, S. Pawłowski.

DIRECTION A PARIS. — MM. Edmond Porgès, *Membre du Conseil*; S. Bornstein, *Directeur.*

SUCCURSALES EN POLOGNE. — Varsovie (9), Aleksandrów, Augustów, Baranowicze, Będzin, Biała Podlaska, Białystok, Bielskopodlaski, Bielsko (Silésie), Brodnica, Brześć-s/Bug, Brzeziny, Bydgoszcz, Chełm, Chełmno, Chełniza, Chojnice, Chrzanów, Czersk, Częstochowa, Dąbrowa, Drohobycz, Dubno, Działdów, Garwolin, Grajewo, Grodno, Horodziejka, Kalisz, Kałuszyn, Kałowice, Kielce, Kobryń, Końskie, Korzec, Kowel, Kraków (Cracovie), Królewska-Huta (Silésie), Krzemieniec, Kutno, Leszno, Lida, Lubartów, Lublin, Lwów (Leopol), Łódz, Łomza, Łuck, Łuków, Łuhniec, Międzyrzec, Nałęczow, Ojców, Olkusz, Ostróg, Ostroléka, Ostrów-Lomz., Ostrów-Pozn., Ostrowiec, Parczew, Pińsk, Plock, Podwołoczyska, Poznań, Puławy, Pułtusk, Radom, Radomsk, Radzyń, Równe, Sarny, Siedlce, Siemiatycze, Skarżysko, Stonim, Sokółów, Sokółka, Sosnowice, Stanisławów, Stołpce, Suwałki, Tomaszów, Maz., Toruń, Ustron (Silésie), Węgrów, Wilno, Włocławek, Włodawa, Włodzimierz, Wołkowysk, Zamość, Zawiercie, Zdobunów, Zduńska Wola, Zelechow, Zgierz, Żółkiew, Żuromin, Zychlin, Zyrardów.

Succursale à Dantzig (Gdańsk), 18, Reitbahn.

Succursales à l'Étranger : Londres, 31-33, Bishopsgate E. C. 2. — Bruxelles, 30, Marché aux Poulets. — Anvers, 13, rue Quellin. — Rotterdam, 103, Coolingsel.

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Ouverture de comptes de dépôts et comptes courants. Avances sur titres et marchandises. Crédits documentaires. Lettres de crédit. Délivrance de chèques sur la France et l'Étranger et spécialement sur la Pologne. Encaissement d'effets aux conditions les plus réduites. Paiement de coupons français et étrangers. Exécution de tous les ordres de Bourse en France et à l'Étranger et spécialement à la Bourse de Varsovie. Réception et transmission des souscriptions. Renseignements commerciaux et financiers.

La Banque bonifie actuellement les taux d'intérêts suivants

Dépôts à vue	4 0/0
— 3 mois	4 1/2 0/0
— 6 mois	5 0/0

La Banque se charge de toutes les opérations de banque destinées à faciliter les relations commerciales entre la France et la Pologne

R. C. Seine 158.611

LA VIE POLITIQUE

REMISE DES LETTRES DE CRÉANCE DE L'AMBASSADEUR DE POLOGNE EN FRANCE.

Le mercredi 3 décembre 1924, M. Gaston Doumergue, président de la République Française, a reçu, à trois heures, en audience officielle, M. Alfred Chlapowski, qui lui a remis les lettres par lesquelles le président de la République de Pologne l'accrédite en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en France.

M. de Fouquières, introducteur des ambassadeurs, accompagné de M. Carré, sous-chef du service du protocole, est allé prendre l'ambassadeur à l'hôtel de l'ambassade et l'a conduit, avec sa suite, dans les voitures de la présidence, escortées par un escadron du 11^e régiment de cuirassiers, au palais de l'Élysée.

A l'arrivée de M. Chlapowski à l'Élysée, les honneurs militaires lui ont été rendus par un bataillon du 23^e régiment d'infanterie coloniale.

L'ambassadeur a été reçu au bas du perron par le lieutenant-colonel Audibert, officier de service, et le commandant Brosse, commandant militaire du palais.

M. Chlapowski a été introduit par M. de Fouquières auprès du président de la République, qui avait à ses côtés M. Edouard Herriot, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères.

M. Jules Michel, secrétaire général de la présidence; le général Lasso, secrétaire général militaire; M. Crabol, directeur du Cabinet; M. Georges Michel, directeur adjoint, et les officiers attachés à la personne du président de la République, étaient également présents.

En remettant ses lettres de créance, l'ambassadeur a prononcé l'allocution suivante :

Monsieur le président de la République,

J'ai l'honneur de remettre entre les mains de Votre Excellence les lettres par lesquelles M. le président de la République de Pologne m'accrédite auprès d'elle en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

C'est avec la satisfaction la plus vive qu'a été accueillie en Pologne l'heureuse initiative des deux gouvernements d'élever leurs représentations diplomatiques au rang d'ambassade.

En adoptant cette décision, les gouvernements n'ont fait que reprendre les anciennes traditions diplomatiques qui ont existé dans le passé entre les deux pays.

Dès le onzième siècle, l'Histoire fait mention de relations diplomatiques entre la France et la Pologne et à partir du seizième siècle nous connais-

sons tous les détails concernant les ambassades échangées entre nos deux pays. Sous le règne de François I^{er}, en 1519, des ambassadeurs de France ont été envoyés en Pologne auprès de Sigismond I^{er} pour demander sa fille aînée en mariage pour le duc d'Orléans, plus tard le roi Henri II. En 1573, une ambassade de Pologne vint en France pour offrir la couronne au duc d'Anjou. Depuis cette époque jusqu'à celle des partages dans ses rapports avec les autres puissances la Pologne n'a cessé d'envoyer et de recevoir des ambassadeurs.

Je suis heureux et fier de pouvoir, comme premier ambassadeur de la Pologne reconstituée, consacrer tous mes efforts au resserrement toujours plus étroit des liens d'amitié et d'alliance entre la France et la Pologne.

La France et la Pologne, également soucieuses d'assurer une paix durable dans le monde, ne cessent de prêter leur concours à tous les efforts qui sont faits dans ce sens sur la base des traités conclus. La stricte exécution des traités, pierre angulaire des relations entre les peuples, est la meilleure et même la seule garantie de justice internationale dont disposent les démocraties.

L'alliance franco-polonaise, qui trouve ses origines dans un passé lointain, acquiert aujourd'hui sa pleine valeur du fait de la tâche qui incombe à nos deux pays, également anxieux de maintenir une paix faite de dignité, de sécurité et de justice, sans lesquelles aucun progrès de l'humanité ne peut être réalisé.

La France, berceau de la liberté, est le flambeau dont le rayonnement a propagé à travers l'humanité entière les idées créatrices de civilisation.

L'histoire de la Pologne est la preuve vivante que, dans l'existence des peuples, le droit finit par triompher de la force.

Je suis fermement convaincu que l'alliance franco-polonaise, basée sur une tradition de liberté et de justice, et qui est devenue une des conditions essentielles de la paix en Europe, servira, par son essence même, à dissiper les appréhensions et les doutes qui peuvent encore exister et à fortifier chez tous les peuples du monde la volonté d'atteindre un idéal commun.

Dans le domaine des réalisations pratiques, l'alliance franco-polonaise a déjà donné des résultats considérables. Je me borne aujourd'hui à ne faire mention que des travaux les plus récents. La création de l'Institut de France à Varsovie, accueillie avec enthousiasme par l'opinion publique, ne manquera pas de produire les plus heureux effets en propageant en Pologne la pensée française.

Dans le domaine économique le traité de commerce franco-polonais, qui est sur le point d'être signé, tient compte d'une façon équitable des intérêts des industriels et des commerçants des deux pays, et donnera une ampleur toujours plus grande aux échanges entre ceux-ci.

Nos deux gouvernements, qui ne cessent de coordonner leurs efforts dans toutes les questions où leurs intérêts sont engagés, donnent ainsi des preuves constamment renouvelées de la communauté de leurs aspirations et de l'amitié qui les unit.

En vous remerciant, monsieur le président, pour le concours si bienveillant qui m'a été réservé jusqu'à présent, j'ose espérer que Votre Excellence, en même temps que le gouvernement français, voudront bien me le continuer également dans l'accomplissement de la nouvelle mission que j'assume aujourd'hui.

J'ai l'honneur d'exprimer à Votre Excellence, au nom de M. le président de la République de Pologne, les vœux chaleureux qu'il forme avec toute la nation polonaise pour son bonheur personnel et pour la prospérité et pour la gloire de la France. En témoignage de ces sentiments le président

de la République me charge de remettre à Votre Excellence les insignes de l'ordre de l'Aigle Blanc, la plus ancienne et la plus précieuse distinction que possède mon pays.

Après avoir reçu les insignes de l'ordre de l'Aigle blanc, le président de la République a répondu en ces termes :

Monsieur l'ambassadeur,

Il m'est particulièrement agréable de recevoir des mains de Votre Excellence les lettres par lesquelles M. le président de la République polonaise l'accrédite auprès de moi. Les efforts que vous avez consacrés pendant ces huit derniers mois au développement des liens qui unissent nos deux pays vous désignaient tout particulièrement pour cette haute mission.

Au lendemain de la victoire, qui consacra le triomphe du droit, en donnant satisfaction aux légitimes aspirations des peuples, la République polonaise a renoué avec la France des relations diplomatiques traditionnelles; et depuis elle a manifesté sa puissante vitalité, affermi son indépendance et vu fixer définitivement ses frontières. En même temps, elle a développé avec persévérance ses institutions intérieures et organisé son régime constitutionnel.

Le gouvernement français, en présence de tels résultats, qui justifiaient sa ferme confiance dans les destinées de la Pologne, a voulu, sans plus tarder, donner à la nation alliée une nouvelle preuve de sa cordiale amitié. Il a été heureux, en conférant à son représentant à Varsovie le rang d'ambassadeur, de renouer une ancienne tradition qui lui était restée chère.

La France n'a pas oublié l'éclat exceptionnel des ambassades polonaises qui ont tant contribué à resserrer entre les deux pays des liens auxquels les inclinaient aussi bien des affinités de goût et de culture que leurs intérêts bien compris.

C'est ainsi que votre patrie, ayant retrouvé sa place parmi les nations libres, l'amitié franco-polonaise, dégagée de toute entrave, a pu reprendre naturellement son cours et se révéler plus forte que jamais.

C'est à l'existence de cette amitié éprouvée par le temps et justifiée par la solidarité des intérêts que l'alliance entre nos deux pays emprunte sa force et sa signification.

Au lendemain d'un bouleversement sans précédent dans l'Histoire, alors que chaque nation en est encore à rechercher son équilibre, c'est dans la pratique toujours plus intime de cette alliance fondée sur le respect des traités et déjà si féconde en résultats, dans la multiplication de leurs rapports intellectuels et l'amélioration croissante de leurs relations économiques, comme aussi dans leur attachement à la Société des Nations, que la France et la Pologne trouveront les plus sûres garanties de paix et les moyens de contribuer largement au progrès de l'humanité.

Je sais par expérience, monsieur l'ambassadeur, que toute votre activité nous est acquise pour l'accomplissement de cette œuvre. Vous trouverez, de votre côté, auprès du gouvernement de la République, le plus grand empressement à vous faciliter votre haute mission.

En me remettant, au nom du chef de l'Etat polonais, la plus ancienne et la plus précieuse des distinctions que possède la Pologne, vous m'avez apporté, monsieur l'ambassadeur, un témoignage insigne des sentiments et des liens qui unissent nos deux pays. Je prie Votre Excellence de vouloir bien être auprès de M. le président de la République de Pologne l'interprète de mes plus vifs remerciements pour cette marque cordiale d'attention, et

de lui exprimer, en même temps, mes vœux les plus chaleureux pour son bonheur personnel et la prospérité de la glorieuse nation polonaise.

Après quelques minutes d'entretien, l'ambassadeur a été reconduit à l'ambassade avec le même cérémonial.

Le nouvel ambassadeur a voulu que son premier geste fût un acte de piété envers les morts de la grande guerre et, en regagnant l'ambassade, il a tenu à se rendre à la tombe du Soldat Inconnu, sur laquelle il a déposé une couronne.

A son arrivée à l'Arc de Triomphe, M. Alfred Chlapowski était attendu par le maréchal Foch et l'ambassadeur J. Noulens, président de l'Association France-Pologne et de la Chambre de Commerce franco-polonaise, par la plupart des membres des Conseils d'administration de ces deux organisations, et de nombreuses personnalités françaises et polonaises.

A sa descente de voiture, l'ambassadeur de Pologne a été salué par la sonnerie *Aux Champs*; il s'est rendu devant la tombe du Soldat et a déposé une magnifique couronne aux couleurs françaises et polonaises; après quelques instants de recueillement ému, il a regagné son domicile, accompagné de sa suite et de son escorte.

M. ALFRED CHLAPOWSKI, AMBASSADEUR DE POLOGNE EN FRANCE.

Le Temps du 1^{er} décembre 1924 publie sur la personnalité de M. Alfred Chlapowski, ambassadeur de Pologne en France, les notes suivantes, que nous sommes heureux de citer.

« La nouvelle annonçant la nomination de M. Alfred Chlapowski au poste d'ambassadeur de la République de Pologne en France a causé dans les milieux politiques une satisfaction générale.

Né le 5 octobre 1874 à Bonikowo, propriété foncière dans le district de Kosciany (Grande-Pologne), M. Chlapowski, après avoir terminé ses études universitaires et obtenu le diplôme de docteur ès sciences politiques, fit paraître un important travail sur la politique agraire de la Belgique au cours du dix-neuvième siècle. Peu après il abandonna ses études scientifiques et se consacra exclusivement à l'activité publique et au journalisme dans sa province natale de Poznan, activité qui ne fut interrompue que par des voyages en Europe, en Asie Mineure et en Afrique.

En 1903, M. Chlapowski fut élu, dans l'arrondissement de Srem-Sroda (situé à la limite de l'ancienne frontière russo-allemande), député au Parlement allemand, mais en 1909 il renonça volontairement à son mandat pour reprendre son activité sociale et agricole en Grande-Pologne. La popularité de M. Chlapowski en Posnanie était si grande qu'il devint, après l'armistice, membre du conseil révolutionnaire des soldats et des ouvriers, membre de la Diète locale, commandant de la milice populaire de l'arrondissement de Kosciany, membre de la Croix-Rouge, président du Conseil économique et industriel, etc. Cependant, il consacra la majeure partie de son activité à l'organisation agricole de la province de Poznan, dont on connaît le merveilleux développement. L'industrie sucrière

constitue à l'heure actuelle une des branches de la production polonaise la mieux organisée et la plus prospère. C'est à M. Chlapowski qu'elle doit en majeure partie son essor et c'est la raison pour laquelle on voit cet homme actif à la tête de toutes les organisations qui s'occupent de cette industrie; ces multiples fonctions ne l'empêchent pas d'ailleurs de présider de nombreuses autres institutions économiques, sociales, financières de la Grande-Pologne, ou de participer à leurs travaux; il se distingue par un dévouement sans défaillance à toutes les œuvres d'utilité nationale.

En 1922, M. Chlapowski fut élu député à la Diète de Pologne sur la liste du parti chrétien-agricole et devint vice-président du club parlementaire national-chrétien, membre de la commission du budget, de celle du commerce et de l'industrie, etc. En 1923, M. Witos, remaniant son second cabinet, lui confia le portefeuille de l'agriculture. Lorsque le comte Zamoyski quitta Paris pour prendre la direction de la politique extérieure polonaise, son plus grand souci fut de confier le poste de ministre de Pologne à Paris à une personnalité digne d'assumer les hautes fonctions de représentant diplomatique de la Pologne en France : il fixa son choix sur M. Chlapowski.

Quand M. Herriot décida — en un geste qui a profondément ému l'opinion polonaise — d'élever la légation de France en Pologne au rang d'ambassade, M. Alfred Chlapowski se trouva tout désigné, par le rôle qu'il avait su jouer à Paris, pour remplir les fonctions de premier ambassadeur de la Pologne ressuscitée auprès de la République française, et sa nomination, signée par le président de la République le 27 novembre, fut accueillie dans tout le pays avec satisfaction et joie. »

REMISE DES INSIGNES DE « L'AIGLE BLANC » A M. E. HERRIOT.

Le vendredi 5 décembre 1924, à l'ambassade de Pologne, M. Alfred Chlapowski, entouré des fonctionnaires de l'ambassade, a remis à M. Edouard Herriot, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères de France, les insignes de l'ordre de l'*Aigle Blanc*.

L'ambassadeur de Pologne, dans une allocution émouvante, tint à redire à M. Edouard Herriot combien le gouvernement polonais avait été touché de le voir ranimer une des plus vieilles traditions de l'amitié franco-polonaise, en proposant d'élever au rang d'ambassades les légations de France à Varsovie et de Pologne à Paris; cette marque de sympathie n'a d'ailleurs pas surpris les Polonais; car ceux-ci connaissent depuis longtemps les sentiments d'affection de M. Edouard Herriot pour la Pologne.

Très ému, M. Edouard Herriot remercia M. Alfred Chlapowski des sentiments qu'il avait bien voulu exprimer au nom de son gouvernement et en son nom personnel : il est très fier de recevoir cette décoration de « l'Aigle Blanc », nouveau témoignage de l'amitié de la Pologne, enfin rétablie dans sa liberté et dans son intégrité.

REMISE DES LETTRES DE CRÉANCE DE L'AMBASSADEUR DE FRANCE
EN POLOGNE.

Le samedi 6 décembre 1924, M. Wojciechowski, président de la République polonaise, a reçu au château royal (Zamek) M. A. de Panafieu, ambassadeur de France, qui lui a remis ses lettres de créance.

M. de Panafieu s'est rendu au Zamek, accompagné du chef du protocole, M. St. Przewdziecki, dans la voiture du président de la République. La voiture était précédée par un peloton de trompettes, escortée par un escadron de lanciers. Les voitures qui suivaient le cortège étaient occupées par M. le général Dupont, chef de la mission militaire ; le baron de Vaux, conseiller d'ambassade ; M. Barbier, premier secrétaire d'ambassade ; le comte de Gontaut-Biron ; le capitaine comte de Fleurieu ; M. Willaume, lieutenant de vaisseau ; le lieutenant Laszkiewicz, aide de camp du président de la République.

Le départ de l'ambassade de France, dans les allées Ujazdowskie, ainsi que l'arrivée à la porte du Zamek ont été salués par une fanfare. Dans la cour d'honneur du Zamek, le bataillon du 21^e régiment d'infanterie avec drapeau a rendu les honneurs. La musique du régiment joue la *Marseillaise*. Au seuil de l'entrée du Zamek, l'ambassadeur est salué par deux aides de camp du président de la République, qui entraînent M. de Panafieu dans les appartements. Dans la salle d'armes de l'étage supérieur, une escouade de la compagnie d'honneur présente les armes. A l'entrée même des appartements, l'ambassadeur est attendu par le général Suszynski, commandant de place, entouré de ses officiers. Les représentants du protocole reçoivent l'ambassadeur au seuil de la salle de Canaletto et au seuil de la salle suivante, l'ambassadeur est accueilli par M. K. Lenc, remplaçant du chef de la chancellerie civile, et le colonel Zaruski. M. Skrzynski, ministre des Affaires Etrangères, va au-devant de l'ambassadeur dans la salle du trône. Le président de la République attend M. de Panafieu dans la salle des chevaliers en compagnie de M. Grabski, président du Conseil, du général Sikorski, ministre de la guerre.

En remettant ses lettres de créance, M. de Panafieu, ambassadeur de France, prononça le discours suivant :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de remettre entre les mains de Votre Excellence les lettres par lesquelles M. le Président de la République française m'accrédite auprès d'Elle en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

En élevant au rang d'ambassade sa représentation auprès de la République polonaise, mon gouvernement affirme une fois de plus l'importance qu'il attache au développement des relations entre les deux pays alliés, en même temps que sa confiance dans les hautes destinées de la Pologne. Depuis la conclusion de la paix qui lui rendit l'indépendance, la Pologne dut se consacrer à l'œuvre si délicate, si considérable, de restau-

ration et d'organisation. Elle a accompli avec honneur la plus grande partie de cette tâche, et on ne peut aujourd'hui lui disputer le droit légitime de faire entendre sa voix dans la discussion des grandes questions intéressantes l'Europe. Par une faveur particulière du sort, il m'a été donné de suivre les progrès de cette œuvre nationale de reconstruction, à laquelle ont concouru, d'un même cœur, tous les Polonais, et j'aurai la joie d'assister à sa complète réalisation dans les nouvelles et éminentes fonctions dont je suis investi par la confiance de mon gouvernement.

Je sens profondément l'honneur qui m'échoit de renouer les traditions anciennes, vieilles de quatre siècles. Sans évoquer l'époque du moyen âge, où, suivant la légende, Polonais et Français eurent leur premier contact, je ne puis oublier que les relations politiques entre la France et la Pologne furent établies au début du seizième siècle. En 1519, les premiers ambassadeurs de France, Antoine de Lamoignon et Jean de Lageac furent envoyés par François I^{er} auprès du roi Sigismond I^{er}.

Imposante est la liste de leurs successeurs, pendant la longue et glorieuse période qui s'écoule depuis cette date jusqu'au règne de Stanislas-Auguste. En relevant aujourd'hui le titre d'ambassadeur auprès de la Pologne reconstituée, j'éprouve une grande fierté.

La nouvelle qualité dont sont honorés le représentant de la Pologne à Paris et le représentant de la France à Varsovie leur permettra de rendre plus intimes encore les relations de confiance amitié qui existent entre les deux pays et qui ont pour origine des liens séculaires indissolubles.

La France et la Pologne, également fidèles aux traités, poursuivront dans le même esprit de travail et de paix une étroite collaboration qui contribuera à assurer au monde la sécurité et le progrès.

J'emploierai tous mes efforts pour mener à bien la mission nouvelle qui m'est confiée et qui sera pour moi, j'en suis certain, aussi facile qu'agréable.

J'ose espérer que, comme par le passé, Votre Excellence et Son Gouvernement voudront bien m'accorder leur précieux concours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression des vœux que je forme pour Votre Personne et pour la grande et illustre nation polonaise.

M. Wojciechowski a répondu dans les termes suivants :

Monsieur l'ambassadeur,

Je suis particulièrement heureux de recevoir des mains de Votre Excellence les lettres par lesquelles le Président de la République française l'accrédite auprès de moi.

Le jour où de nouveau un ambassadeur de France présente au chef de l'Etat polonais ses lettres de créance est un jour de fête pour la nation polonaise, car il rattache le présent au glorieux passé historique, aux grandes traditions polono-françaises auxquelles la nation polonaise demeure fidèlement attachée.

C'est le grand et douloureux privilège de la France, dans tous les grands moments de son histoire où elle est appelée à lutter contre un monde d'adversaires, de combattre non seulement pour sa légitime défense, pour sa sécurité et son bien-être, mais en même temps pour les intérêts supérieurs de l'humanité, pour la liberté des peuples et les grandes idées régénératrices du monde. Elle en est l'apôtre, l'initiateur et le gardien.

Fidèle à ses traditions, la France sortant de la grande et terrible tourmente qui a passé sur le monde, symbole de la victoire de la justice sur la force, a tendu tout de suite ses mains encore couvertes de blessures, vers

les peuples dont elle se sentait la sœur aînée, pour les soutenir et les aider.

La nation polonaise libérée cultive avec une pieuse émotion le souvenir constituant un lien indissoluble qui la rattache à la fraternelle nation française. Les liens étroits qui lient la Pologne et la France par le souvenir plusieurs fois séculaire d'un passé commun, renforcé par des souvenirs récents et par la communauté des intérêts qui, chaque année de notre reconstruction nationale, sont appelés à se multiplier, donnent à notre collaboration sur les différents champs d'activité politique et humaine un caractère d'une harmonie toujours plus complète. Entre tous les éléments qui rapprochent le plus les nations, le souvenir de la fraternité d'armes est le plus fort. Notre histoire commune en est remplie.

La fraternité d'armes forme encore maintenant le ciment de nos relations pour le présent et pour l'avenir; ce n'est pas la fraternité dans des luttes où on verse son sang pour des conquêtes matérielles, mais dans la grande bataille décisive dont dépendent l'avenir de la civilisation et la culture du monde, dans la grande bataille livrée pour la réalisation du règne d'une justice respectueuse des traités, garante de la dignité et de la sécurité du travail et du progrès humain.

Monsieur l'ambassadeur, je sais que la France ne pourrait avoir un meilleur et plus distingué interprète de sa politique auprès de nous, ni un ami plus sincère, plus loyal et plus avisé de notre nation pour remplir les hautes fonctions qui vous sont confiées. Nous avons pu pendant les années que vous passâtes parmi nous, apprécier les hautes valeurs personnelles que Votre Excellence met au service de sa patrie et de notre politique commune.

Je puis vous assurer, monsieur l'ambassadeur, que dans l'accomplissement de la nouvelle mission dont vous venez d'être chargé, vous pourrez toujours comme par le passé compter sur mon appui et celui du Gouvernement polonais.

Après ce discours, M. Wojciechowski a accordé une audience privée à M. de Panafieu. Au cours de cette audience, l'ambassadeur de France a remis au président de la République polonaise les insignes de grand-croix de l'ordre national de la Légion d'honneur.

M. de Panafieu fut ensuite reconduit à l'ambassade de France avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

M. DE PANAFIEU, AMBASSADEUR DE FRANCE EN POLOGNE.

L'*Annuaire diplomatique* donne les renseignements suivants sur la carrière de M. A. de Panafieu :

Né le 22 octobre 1865, M. de Panafieu entre dans la carrière diplomatique le 24 novembre 1883, comme attaché autorisé à la direction politique du ministère des Affaires Etrangères.

Ensuite M. de Panafieu est nommé successivement :

Chargé des fonctions de secrétaire de 3^e classe à Madagascar, le 1^{er} février 1888; officier d'Académie, en novembre 1889; secrétaire de 3^e classe, le 1^{er} janvier 1890; à Constantinople, le 25 mars 1892; secrétaire de 2^e classe à Caracas (non installé), le 15 janvier 1895; à Port-au-Prince, le 12 juin 1895; à Sofia, le 24 août 1896; chevalier de la Légion d'honneur, le 25 juillet 1898; secrétaire d'ambassade de 1^{re} classe, le 31 août 1899; à Tokio, le 6 août 1901; détaché à Pékin, du 3 août 1903 au 16 janvier 1904; secrétaire au Caire, le

26 août 1905; à Saint-Pétersbourg, le 25 janvier 1907; ministre plénipotentiaire de 2^e classe, le 5 août 1907; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Sofia, le 5 février 1912; officier de la Légion d'honneur, le 24 juillet 1912; ministre plénipotentiaire de 1^{re} classe, le 20 janvier 1914; médaille d'honneur en or des épidémies, le 23 janvier 1914; haut commissaire de la République à Sofia, le 18 janvier 1920; envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Varsovie, le 20 février 1920; commandeur de la Légion d'honneur, le 14 février 1921.

POLOGNE ET TCHÉCOSLOVAQUIE.

De nombreuses négociations se poursuivent actuellement entre la Pologne et la Tchécoslovaquie : on peut signaler notamment celles qui ont pour objet d'établir une nouvelle convention commerciale et de régler la question des tarifs ferroviaires entre la Pologne et la Tchécoslovaquie.

Les négociateurs poursuivent leurs discussions dans un esprit d'amicale collaboration et avec le ferme dessein d'aboutir à une solution satisfaisante pour les deux pays intéressés.

POLOGNE ET ALLEMAGNE.

Après avoir constaté que la promotion de la légation de France au rang d'ambassade a été accueillie en Pologne avec une extrême satisfaction et indiqué que, par ce geste, le gouvernement de M. Herriot a voulu « souligner la fidélité de la France à son alliance avec la Pologne et dissiper les inquiétudes qui auraient pu naître dans ce pays », le correspondant varsovien de la *Gazette de Prague* (3 décembre 1924) ajoute que « l'attitude de l'Allemagne rend cette marque d'amitié plus précieuse que jamais ».

A l'appui de cette affirmation, ce correspondant signale plusieurs faits, qu'il nous paraît intéressant de noter.

L'Allemagne a commencé une propagande très active en vue de la rectification de ses frontières orientales. Elle espère étendre de nouveau sa dure autorité sur les territoires polonais, mais elle oublie qu'il y a en Allemagne même un million de Polonais, dont 300.000 en Prusse Orientale, 500.000 en Silésie et 200.000 à Berlin et en Westphalie. Toute cette population n'a que 29 écoles primaires, entreprises privées d'ailleurs, et — en dépit de tous les articles très libéraux de la constitution de Weimar — elle est soumise à des tracasseries innombrables, qui vont jusqu'à forcer les éléments actifs à quitter le pays. Il y a en ce moment à Varsovie plusieurs familles ainsi expulsées d'Allemagne; leur seul crime a été de vouloir rester polonais. Dernièrement, la Haute-Cour de Leipzig condamnait, sur la simple déposition d'un agent de police, un Polonais, M. Wiczorek, à deux ans et demi de prison pour avoir été membre d'une association polonaise ayant soi-disant pour but d'annexer la Haute-Silésie allemande à la Pologne. « Si les tribunaux polonais, remarque

la *Gazette de Prague*, se comportaient de la même façon vis-à-vis des Allemands citoyens de Pologne, les prisons polonaises regorgeaient de détenus ».

Dantzig, qui est toujours à l'avant-garde de l'action pangermaniste, se prépare à instaurer un service militaire obligatoire de trois ans pour tous les jeunes gens de 18 à 21 ans. Le projet est déjà déposé à la diète de Dantzig. Le service militaire est camouflé sous le nom de service du travail obligatoire et le projet est motivé par la nécessité de parer aux débordements de la Vistule. Il paraît que ce projet réunira une majorité suffisante pour devenir une loi que le Sénat de Dantzig se prépare déjà à exécuter. Mais le gouvernement polonais et la Société des Nations ne laisseront probablement pas faire.

Enfin, la *Gazette de Prague* donne l'opinion suivante sur les négociations qui sont actuellement ouvertes entre la Pologne et l'Allemagne en vue de la conclusion d'une convention commerciale : « Il paraît que ces négociations se poursuivent, mais n'ont pas encore donné de résultats décisifs. L'Allemagne ne semble pas y attacher une grande importance. Dans son discours de Dortmund, M. Stresemann a dit à ce sujet que « l'Allemagne n'est pas opposée à un traité provisoire basé sur la clause de la nation la plus favorisée valable pour quelque mois, jusqu'au 1^{er} juillet de l'année prochaine tout au plus ». A notre avis, cette réserve de la part de l'Allemagne serait accueillie en Pologne très favorablement. Jusqu'en 1922, l'Allemagne a cherché à forcer la Pologne à des concessions politiques et économiques en lui refusant la vente d'une quantité de produits. Ce singulier boycottage a fait beaucoup plus de mal à l'Allemagne elle-même, qui a diminué ses exportations, qu'à la Pologne, qui a fini par acheter ailleurs ou à fabriquer elle-même les produits refusés par l'Allemagne. Néanmoins, les relations avec l'Allemagne occupent la première place dans le commerce polonais. En 1923, la moitié (50,6 %) des marchandises exportées de Pologne allaient en Allemagne, et un peu moins de la moitié (43,6 %) des marchandises importées venaient d'Allemagne. Sans vouloir exagérer l'importance des relations commerciales, il est pourtant indéniable que des relations intellectuelles et autres s'y greffent et contribuent au rapprochement des nations. Il est évident que l'intérêt de la Pologne exige que son rapprochement commercial ne la rende pas tributaire d'une seule nation, que la Pologne a des raisons de croire hostile. »

LES OUVRIERS POLONAIS EN FRANCE.

D'un télégramme de l'agence P. A. T., daté du 25 novembre 1924 et reproduit par la presse polonaise, il résulte que MM. Kwapinski, député socialiste Zdanowski, secrétaire général de l'Union Centrale des Associations professionnelles polonaises, et Hieronimko, correspondant du *Robotnik*, organe du parti socialiste polonais, ont conféré à plusieurs reprises avec M. Jouhaux, secrétaire général de la Confédération Générale du Travail, et avec M. Mailly, secrétaire du Syndicat minier du Pas-de-Calais. M. Jouhaux a déclaré que les

syndicalistes français s'intéressent vivement à l'adhésion des ouvriers polonais à la Confédération Générale du Travail. Les syndicalistes n'ont nullement l'intention de dénationaliser les ouvriers polonais, leur laissant toute liberté d'organiser des sections polonaises dans les grands centres industriels, ceci dans le but de défendre leurs propres intérêts. M. Jouhaux a protesté énergiquement contre les bruits répandus au sujet des tendances de la Confédération Générale du Travail qui priverait ses membres de toute liberté d'action. A l'issue de la conférence avec M. Jouhaux, les délégués polonais se rendirent auprès de M. Justin Godart, ministre du Travail.

M. Justin Godart, ministre du Travail, a déclaré à la délégation polonaise, composée du député Kwapinski, de M. Zdanowski, secrétaire général de l'Union Générale des associations professionnelles polonaises et à M. Jouhaux, secrétaire général de la Confédération Générale du Travail, que les traditions franco-polonaises ainsi que le sentiment démocratique de la France sont trop profonds pour que la France veuille violer en quoi que ce soit les traditions nationales des ouvriers polonais.

Le gouvernement français, a affirmé le ministre, franchement démocratique, veillera lui-même à la défense des intérêts des ouvriers polonais. Ces derniers ne peuvent cependant rester en dehors de la vie économique et sociale de la classe ouvrière française à laquelle ils sont liés par des intérêts communs. Le ministre est d'avis que le meilleur moyen de défense des ouvriers polonais est leur collaboration avec la Confédération Générale du Travail. Le ministre Godart a assuré les délégués polonais qu'il est prêt à intervenir toutes les fois que le moindre préjudice serait causé à l'ouvrier polonais.

Le député Kwapinski, ainsi que M. Zdanowski, ont exprimé leur désir que les représentants français des syndicats ouvriers, agissant de concert avec les représentants des syndicats ouvriers polonais, prennent part aux négociations ayant pour but la conclusion d'une nouvelle convention au sujet de l'émigration. En réponse à ce désir, le ministre a déclaré qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour le réaliser.

La délégation polonaise a exprimé sa gratitude au ministre et a déclaré qu'elle n'avait jamais douté des sentiments du gouvernement français. La délégation souligna en même temps que ce sont les représentants des syndicats français qui ont voulu d'eux-mêmes réagir contre les bruits tendancieux présentant sous un faux jour l'attitude du gouvernement français et des syndicats ouvriers français vis-à-vis des ouvriers polonais.

Cette déclaration sera publiée prochainement en français et en polonais et sera suivie des signatures des représentants des syndicats ouvriers français et polonais.

*
**

Dans un second télégramme daté du 1^{er} décembre 1924, le correspondant de l'agence P. A. T. à Paris, déclare qu'il a interviewé

MM. Kwapinski et Zdanowski, après leur visite des centres miniers et industriels du nord de la France tels que Marles-les-Mines, Lens et Bruay. Ils ont participé à différentes réunions publiques et rendu compte des démarches faites auprès du gouvernement et des organisations syndicalistes françaises en vue de régler les conditions normales et l'assistance donnée aux ouvriers polonais en France. Ils ont présenté l'état actuel de la question ouvrière dans l'industrie polonaise et les possibilités d'un retour éventuel des ouvriers en Pologne. Dans toutes les localités visitées par MM. Kwapinski et Zdanowski, les ouvriers polonais se sont montrés fort intéressés à ces questions, et sont arrivés en foule aux réunions organisées.

Les ouvriers ont présenté leurs desiderata concernant les visas des passeports pour leur retour en Pologne ainsi que les droits prélevés pour leur séjour à l'étranger.

Ils ont également soulevé la question scolaire; ils ont demandé que cette question fût l'objet d'un soin spécial et ont proposé, entre autres choses, que les amendes infligées pour les négligences dans le travail fussent versées dans les caisses scolaires.

En outre, ils ont exprimé le vœu que la question du paiement des sommes dues par le gouvernement allemand au titre des assurances sociales fût résolue le plus tôt possible.

Dans certaines localités, les ouvriers se sont plaints des mauvaises conditions dans lesquelles ils étaient logés.

MM. Kwapinski et Zdanowski ont répété aux ouvriers les déclarations faites par le représentant de la Confédération générale du Travail et le Ministre du Travail français sur l'organisation d'une section polonaise au sein de la Confédération générale du Travail. Cette section est assurée que son caractère national sera complètement respecté. MM. Kwapinski et Zdanowski ont déclaré que la section polonaise de la Confédération générale du Travail se développe d'une façon fort satisfaisante et compte actuellement environ 15.000 membres.

Les communistes polonais ont également participé aux réunions tenues à Lens et à Bruay. Leurs déclarations ont été mal accueillies par les ouvriers polonais dont l'immense majorité s'est déclarée pour la coopération avec la Confédération générale du Travail.

* * *

Au cours du séjour qu'il vient d'effectuer à Paris, M. Sokal, ministre du Travail et de la Protection Sociale de Pologne, s'est entretenu avec M. Justin Godart, ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale de France, des conditions dans lesquelles doivent être entreprises les négociations, ayant pour objet la conclusion d'une nouvelle Convention concernant l'émigration ouvrière.

LE SÉJOUR DES ÉTRANGERS EN FRANCE.

Dans *la Pologne* du 15 novembre 1924, pages 509 et suivantes, nous avons donné le texte du décret du 25 octobre 1924, qui réglemente

les conditions du séjour des étrangers en France; nous croyons utile, pour compléter cette documentation, de reproduire ci-après une circulaire que le ministre de l'Intérieur de France vient d'adresser aux Préfets et qui a été publiée dans la presse française le 9 décembre 1924 :

La République française entend demeurer fidèle à ses traditions d'hospitalité. Elle assurera sa protection aux ouvriers étrangers qui voudront vivre paisiblement sur son territoire du profit de leur travail. Elle accueillera les réfugiés politiques qui lui demanderont un asile et voudront profiter de la liberté que ses lois garantissent aux citoyens français. A tous elle permettra le libre exercice des droits privés et publics auxquels ils peuvent légitimement prétendre.

Mais le droit d'asile a pour contre-partie l'obligation pour les étrangers de respecter les lois de la République et de s'abstenir de toute agitation politique. Si certains d'entre eux prenaient part à des tentatives de désordre, si d'autres s'associaient à la perpétration ou à la préparation d'actes de violence contre la liberté ou la vie des citoyens ou contre la souveraineté de la nation, le gouvernement n'hésiterait pas à les déférer aux tribunaux et à prendre contre eux des mesures d'expulsion immédiate.

Vous voudrez bien exercer à cet égard une surveillance active et me tenir informé.

Je vous prie en outre de porter ces instructions à la connaissance des intéressés par les moyens de publicité que vous jugerez convenables, et notamment par des traductions en langues étrangères.

A. F.

LA VIE ECONOMIQUE

I. — PRIX

Dans *la Pologne* du 15 novembre 1924, pages 516 et suivantes, nous avons donné des indications sur le coût de la vie à Varsovie, pendant les premiers mois de l'année 1924.

D'une manière générale, ce coût est moins élevé dans les provinces polonaises; c'est ce que démontre le tableau suivant (tableau I) qui indique, pour chaque wojewodie et chaque ville, et pour les mois de janvier 1914, juillet, août et septembre 1924, le coût de la vie par rapport à Varsovie, les sommes afférentes à cette ville étant ramenées à 100.

Tableau I. — Coût de la vie en Pologne (Varsovie : 100).

Wojewodies	janvier	année 1924		septembre
	1914	juillet	août	
Varsovie	84,5	71,1	71,3	78,1
Lodz	91,3	87,7	86,4	90,3
Kielce	93,1	84,3	83,0	83,1
Lublin	85,2	70,7	74,8	73,9
Bialystok	87,2	84,6	81,5	81,3
Nowogrodek	85,9	84,1	86,0	81,9
Polésie	92,7	88,7	85,1	82,7
Wolhynie	82,3	72,5	73,1	72,1
Poznanie	110,7	80,6	85,1	89,6
Poméranie	99,9	78,2	81,1	84,9
Cracovie	117,9	85,6	84,2	85,2
Lwow	120,3	85,8	86,2	85,6
Stanislawow	104,5	73,0	76,7	73,5
Tarnopol	117,1	75,6	78,5	75,7
Haute-Silésie ...	114,3	94,1	95,9	100,2
<i>Villes</i>				
Bialystok	87,7	87,2	83,7	84,6
Bendzin	94,9	89,2	86,3	90,3
Czestochowa	94,4	84,7	81,5	84,4
Dabrowa	97,8	88,3	87,1	84,1
Grodno	86,6	85,8	81,6	77,3
Kalisz	82,5	81,2	81,3	85,5
Kielce	91,9	75,8	74,3	74,2
Lublin	86,4	72,0	74,9	75,3
Lodz	93,8	91,3	89,4	93,3
Lomza	86,6	74,2	74,1	76,6

Pabjanice	85,6	73,4	76,0	78,9
Piotrkow	81,5	73,5	72,0	75,3
Plock	81,8	66,8	68,1	75,1
Radom	84,4	76,7	76,6	75,3
Siedlce	79,2	70,7	77,9	74,1
Sosnowiec	97,7	90,3	90,3	89,1
Tomaszow	88,1	79,0	80,4	84,9
Wloclawek	86,4	74,1	73,6	80,1
Zamosc	88,6	63,3	69,3	66,4
Zawiercie	88,6	83,0	82,7	82,8
Baranowicze ...	85,9	84,1	86,0	81,9
Brzesc-sur-Bug ..	91,6	84,2	84,4	84,5
Kowel	89,0	75,1	76,3	74,0
Luck	76,2	70,1	71,0	72,3
Pinsk	94,0	94,5	86,0	80,5
Rowno	81,9	72,5	72,3	70,6
Wilno	84,3	96,6	96,9	98,5
Bydgoszcz	119,4	75,6	81,8	87,2
Gnieszno	97,0	82,1	89,1	92,1
Grudziadz	102,9	74,8	78,3	86,2
Inowraclaw	96,9	77,8	84,8	86,5
Poznan	110,1	83,4	86,3	91,0
Torun	97,3	81,1	83,5	83,8
Boryslaw	103,0	96,1	93,7	93,7
Drohobycz	90,1	93,6	96,3	93,6
Jaroslaw	88,8	75,7	78,4	78,0
Kolomyja	111,6	66,3	69,3	66,8
Cracovie	123,3	88,2	86,2	88,4
Lwow	130,0	87,1	87,9	88,1
Przemysl	123,9	83,0	81,7	78,5
Rzeszow	98,8	73,1	71,1	69,7
Stanislawow ...	117,0	81,4	79,8	77,2
Stryj	80,8	74,7	84,8	80,0
Tarnopol	117,1	75,6	78,5	75,7
Tarnow	110,2	76,3	76,4	75,9
Bielsko	124,8	99,2	101,2	103,6
Katowice	117,8	89,7	91,6	96,2
Krolewska Huta.	109,3	95,4	97,2	101,8

Ainsi que le tableau précédent permet de le constater, la vie est moins chère en province qu'à Varsovie; mais son coût est tout de même plus élevé qu'en 1914 : cette majoration apparaîtra d'autant plus sensible que les prix sont actuellement calculés en valeur or, comme avant la guerre; si l'on ramène à 100 le coût de la vie dans chacune des wojewodies ou villes considérés, au mois de janvier 1914, on obtient les résultats suivants (Tableau II) :

Tableau II. — Coût de la vie en Pologne (Année 1914 : 100).

Wojewodies	Année 1924		
	juillet	août	septembre
Varsovie	117,8	125,8	148,2
Lodz	134,4	141,0	158,5
Kielce	126,8	132,9	143,2
Lublin	116,6	131,2	139,6
Bialystok	135,9	139,3	149,6
Territoire de Wilno	160,6	171,5	187,5
Nowogrodek	137,1	149,3	152,9
Polésie	134,0	137,0	143,4
Wolhynie	123,8	132,7	141,1
Poznan	102,6	115,3	130,6
Poméranie	110,0	121,3	136,6
Cracovie	102,2	107,1	116,3
Lwow	101,5	108,7	116,0
Stanislawow	100,3	113,1	116,5
Tarnopol	90,5	100,0	103,8
Haute-Silésie	115,6	125,5	141,2
<i>Villes</i>			
Varsovie	140,1	149,1	160,5
Lodz	136,3	142,1	159,6
Wilno	160,6	171,5	187,5
Poznan	106,2	116,8	132,6
Cracovie	100,2	104,2	115,1
Lwow	93,9	100,9	108,8
<i>Ensemble du territoire</i>			
<i>polonais</i>	120,8	129,3	141,3

Ce double phénomène, que nous venons de constater — vie plus chère dans les agglomérations urbaines que dans les centres de moindre densité et majoration du coût de la vie par rapport à l'avant-guerre — n'est d'ailleurs pas spécial à la Pologne : il se remarque dans tous les pays.

Mais le coût de la vie est-il plus élevé en Pologne qu'à l'étranger?

Au mois de septembre 1924, la somme afférente à Varsovie étant ramenée à 100, ce coût se chiffrait à 118,6 pour New-York, à 122,0 pour Londres et à 111,0 pour Berlin; d'autre part, il s'équilibrerait à peu près également avec celui de Paris.

De pareils résultats sont de nature à surprendre : car l'opinion générale de tous ceux qui ont pu comparer les conditions de l'existence en France et en Pologne est que, calculées dans une même monnaie, en francs français par exemple, les dépenses sont sensiblement beaucoup plus fortes sur le territoire polonais que sur le territoire français.

Quelle explication peut-on donner de cette contradiction apparente? Il est d'abord toujours difficile de juxtaposer, en l'espèce, des

statistiques de pays différents; il arrive fréquemment que les prix ne sont pas constatés au même « palier » entre la production et la vente au détail ; première source d'erreur éventuelle ; puis les statistiques du coût de la vie portent sur quelques produits très simples (pain, viande de bœuf, lard, lait, beurre), qui subissent en somme peu ou point de transformations industrielles; dans ces calculs, sont donc plutôt favorisés les pays à production agricole; mais le résultat changerait, parfois brutalement, si l'on tenait compte de tous les articles qui sont nécessaires à la consommation journalière, mais qui sont fabriqués dans des conditions souvent onéreuses par ces pays encore incomplètement industrialisés.

Il est donc permis de tirer les conclusions suivantes de ces observations : si, dans la pratique, en Pologne, un écart assez considérable existe entre la moyenne des prix de production, ordinairement notés par la statistique, et la moyenne des prix réels de vente au détail, la faute en est manifestement à la chaîne, trop abondante, des intermédiaires : on sait que cette multiplicité constitue l'une des déficiences et aussi l'une des difficultés de la vie économique polonaise : l'organisme polonais doit réagir et se débarrasser non pas des véritables commissionnaires ou représentants, qui assurent la continuité et la sécurité des échanges, mais de tous ces éléments inutiles, véritables parasites, dont l'intervention n'ajoute rien d'autre qu'un nouveau pourcentage au total des « frais divers ». Cette tâche d'assainissement n'échappe pas d'ailleurs à la Pologne, qui a déjà réalisé de sensibles progrès.

En second lieu, les prix de revient des industries polonaises de transformation sont loin de correspondre à ceux de la production agricole; ils sont relativement beaucoup plus élevés; et nous avons eu souvent l'occasion de constater un fait qui est à la fois la cause et la conséquence, en tout cas l'indice révélateur, de cet état de choses : la proportion considérable des matières premières ou des articles semi-finis dans le commerce d'exportation polonais. Que manque-t-il donc à la Pologne pour ouvrir ces produits? Ni la main-d'œuvre, assurément, ni la force motrice, ni même les matières premières complémentaires : seulement des capitaux. Et l'on revient ainsi à cette question du crédit, qui est l'une des plus préoccupantes de l'heure présente en Pologne : l'argent est cher en Pologne, et cette cherté pèse lourdement sur le coût de la vie. La réforme financière a apporté déjà une sérieuse amélioration : par la stabilité qu'elle a assurée à la devise polonaise, elle donne confiance aux capitaux, nationaux et étrangers, qui ne subissent plus, comme auparavant, le rythme tragique d'une dévaluation continue.

Ces remarques seront confirmées par la comparaison, sur les marchés polonais et étrangers, des prix de gros d'un certain nombre de marchandises, d'un type élémentaire, tels que les céréales, la viande, le sucre, la houille, les métaux, le ciment et le naphte.

Au commencement du mois d'octobre 1924, le prix du quintal métrique (100 kilogrammes) de froment atteignait, à Varsovie, 28,10 zl.; à Poznan, 25,10 zl.; à Berlin, 29,82 zl.; à Prague, 32,76 zl.;

à Chicago, 27,5 zl.; à Paris, 31,44 zl.; à Buenos-Aires, 29,28 zl.; à Liverpool, 33,50 zl.; à New-York, 30,35 zl.

Les prix pratiqués pendant la période 1909-1913, étaient les suivants : Varsovie : 19,01 zl.; Poznan : 25,02 zl.; Berlin : 26,31 zl.; Prague : 24,97 zl.; Chicago : 20,10 zl.; Buenos-Aires : 18,98 zl.; Liverpool : 20,98 zl.; New-York : 20,67 zl.

Depuis le commencement de l'année courante, on remarque une hausse du blé, puisque les prix sont passés de 23,05 zl. (Varsovie) et 18,23 zl. (Poznan) en février à 24,04 zl. et 19,99 zl. (24-30 mars), 20,00 zl. et 19,50 zl. (23-28 avril), 25,00 zl. et 22,58 zl. (21-26 juillet), 25,50 zl. et 23,50 zl. (25-30 août), 27,88 zl. et 24,88 zl. (22-26 septembre) ; il est vrai que ces prix semblent tendre à la baisse à la fin d'octobre : 28,16 zl. et 25,00 zl. (6-11 octobre), 27,50 zl. et 25,25 zl. (13-18 octobre), 27,55 zl. et 25,19 zl. (20-25 octobre).

En tout cas, ces variations correspondent sensiblement à celles des prix du blé à Chicago et à New-York, pendant les périodes précitées : 24,65 zl. et 24,40 zl. (février), 20,56 zl. et 24,40 zl. (24-30 mars), 21,97 zl. et 22,79 zl. (23-28 avril), 25,08 zl. et 23,01 zl. (21-28 juillet), 23,59 zl. et 25,08 zl. (25-30 août), 25,39 zl. et 28,60 zl. (22-26 septembre); à partir d'octobre, on relève les indications suivantes : 28,40 zl. et 30,35 zl. (6-11 octobre), 28,53 zl. et 31,34 zl. (13-18 octobre), 27,72 zl. et 29,99 zl. (20-25 octobre).

Les mêmes remarques peuvent être faites pour la farine de froment, dont les prix sont établis, en zl. et par 100 kgs de la manière suivante (Tableau III) pour la Pologne, la France, les Etats-Unis, l'Angleterre, la Tchécoslovaquie, l'Allemagne et l'Autriche.

Tableau III. — Prix de la farine de froment (en zl. et par 100 kil.).

	Pologne	France	Etats-Unis	Angleterre	Tchéco-Slovaquie	Allemagne	Autriche
Année 1914....	32,49	34,73	26,22	27,30	34,19	33,15	42,94
Décembre 1923	31,46	33,36	35,55	33,26	40,61	31,86	"
Année 1924							
Janvier.....	33,62	30,51	36,01	33,67	38,75	28,65	"
Février.....	34,38	"	36,73	34,76	39,99	32,42	42,71
Mars.....	37,22	36,01	36,73	32 43	40,25	31,53	41,25
Avril.....	31,17	40,59	37,02	33,13	41,22	31,22	41,98
Mai.....	34,13	33,93	38,70	"	39,82	28,81	41,98
Juin.....	34,00	35,47	39,97	36,65	38,24	26,75	41,00
Juillet.....	39,00	34,61	43,66	43,55	44,38	33 05	42,00
Août.....	41,38	37,57	43,94	41 24	46,66	36,68	50,76
Septembre....	41,50	37,73	43,37	46 59	48,92	41,74	"

La « poussée » des prix est donc indiscutable au cours de l'année 1924 ; elle n'a pu être arrêtée par la nouvelle récolte, puisque son rendement est assez largement inférieur à celui de 1923 ; d'après les évaluations faites aux mois d'août et de septembre, on estimait généralement que la récolte polonaise de froment s'éleverait à 13,5 millions de quintaux métriques, soit 23,9 % de moins qu'en 1923 ; quant au seigle, on pensait qu'il ne fournirait pas plus de 59,6

millions de quintaux, c'est-à-dire 23,9 % de diminution ; pour l'orge, on s'arrêta à la quantité de 16,5 millions de quintaux (13,4 % de diminution) et pour l'avoine à 32,5 millions de quintaux (12,3 % de diminution). Malgré que les nombres précités n'étaient pas considérés comme définitifs, ils ont exercé une influence certaine sur les cours; ils avaient d'ailleurs attiré, à plusieurs reprises l'attention du chef du gouvernement polonais, M. Grabski, président du Conseil et ministre du Trésor, qui avait traduit ses préoccupations dans plusieurs discours, analysés dans la *Vie Politique* de la présente revue.

La situation est particulièrement fâcheuse pour le seigle, qui constitue, on le sait, une base essentielle de l'alimentation polonaise.

Le seigle reste, en Pologne, à des cours inférieurs à ceux qui sont pratiqués sur les principales places étrangères, mais il a subi sur le taux d'avant-guerre, une hausse de plus de 50 %, qui s'est surtout précipitée de septembre à octobre : on en jugera par le tableau suivant (Tableau IV), qui indique, en zl. et par 100 kilogrammes, le prix du seigle pour Varsovie, Poznan, Paris, Berlin, Prague et Chicago.

Tableau IV. — Prix du seigle (en zl. et par 100 kil.).

	Varsovie	Poznan	Paris	Berlin	Prague	Chicago
1909-1913.....	14,04	20,82	18,80	20,93	"	15,90
28 janvier-3 février.....	13,21	11,55	"	15,28	22,07	16,31
24-30 mars.....	12,79	11,09	"	16,58	23,00	13,62
28 avril-3 mai.....	12,51	11,50	"	16,27	24,98	13,47
26-31 mai.....	12,58	11,36	"	16,48	24,62	14,20
23-28 juin.....	11,26	10,00	"	14,95	22,86	15,96
21-26 juillet.....	11,65	10,77	"	16,38	23,06	17,52
25-30 août.....	17,87	19,54	24,21	20,04	24,13	17,91
22-27 septembre.....	21,12	20,63	25,98	26,84	30,02	23,09
29 septembre-4 octobre.....	21,32	21,09	25,95	29,79	31,39	26,15
6-11 octobre.....	22,30	22,20	25,66	29,51	32,61	27,10
13-18 octobre.....	22,22	22,74	"	28,02	31,92	27,59
20-25 octobre.....	22,89	22,36	"	27,37	"	26,68

Le seigle est resté, comme avant la guerre, une céréale moins chère que le froment; toutefois l'écart a diminué de manière peu accentuée en Pologne, mais très sensiblement à Chicago, Prague et surtout Berlin : si l'on ramène à 100 le prix de 100 kilogrammes de seigle, le cours du froment était en 1914 de 135,3 à Varsovie; 120,1 à Poznan; 125,7 à Berlin et 126,4 à Chicago; pour la période comprise entre le 6 et le 11 octobre 1924, on obtenait les nombres suivants : Varsovie : 126,3; Poznan : 112,6; Berlin : 99,4; Prague : 102,6; Chicago : 104,8.

En ce qui concerne l'orge, l'infériorité de la récolte a exercé une influence considérable sur les cours, qui sont passés à Varsovie et à Poznan de 12,90 zl. par 100 kil. (janv. 1914) à 15,00 zl. et 13,59 (28 juillet-2 août), 16,05 zl. et 15,75 zl. (4-9 août), 18,33 zl. et 19,08 zl. (11-16 août), 21,81 zl. et 20,41 zl. (18-23 août), 22,49 zl. et 19,41 zl. (25-30 août), 22,45 zl. et 19,06 zl. (1-6 sept.), 23,88 zl.

et 22,33 zl. (8-14 sept.), 24,92 zl. et 24,50 zl. (15-20 sept.), 28,27 zl. et 26,38 zl. (22-26 sept.), 28,55 zl. et 26,50 zl. (29 sept.-4 oct.), 27,83 zl. et 24,75 zl. (6-11 oct.).

Pendant la dernière période envisagée (6 au 11 octobre 1924) le cours de l'orge était, au quintal, de 28,44 zl. à Berlin, de 40,09 zl. à Prague et 29,15 zl. à Liverpool; du 4 au 9 août 1924, ils atteignaient 21,51 zl. à Berlin, 30,41 zl. à Prague et 27,23 zl. à Liverpool; l'écart est proportionnellement moins grand qu'à Varsovie et Poznan; mais il est tout de même d'importance.

L'examen des prix de la viande de bœuf nous amène à constater que, pour ce produit encore, la Pologne ne se trouve pas dans les conditions plus défavorables que les autres pays; nous remarquerons même, dans le tableau suivant (tableau V), que le cours de ce produit (en zl. et par kilogramme) est moins élevé en Pologne qu'en Angleterre, en Tchécoslovaquie, en France, en Allemagne et à Vienne; il s'équilibre à peu près avec celui des Etats-Unis.

Tableau V. — Prix de la viande de bœuf (en zl. et par kilogramme).

	Pologne	France	Etats-Unis	Angleterre	Tchéco-Slovaquie	Allemagne	Vienne
Année 1914 ...	1,04	1,88	1,49	1,53	1,55	2,03	1,53
Décembre 1923..	1,04	1,94	1,95	2,48	2,15	2,47	1,61
Année 1924.....							
Janvier.....	2,09	1,71	1,97	2,38	1,92	1,71	1,64
Février.....	1,95	"	1,94	2,49	1,97	1,97	1,64
Mars.....	1,95	2,06	1,94	2,38	1,89	1,72	1,64
Avril.....	1,99	2,68	1,94	2,40	1,89	2,00	1,64
Mai.....	1,88	2,32	1,94	"	2,00	1,73	1,68
Juin.....	1,69	2,15	1,92	2,83	2,03	1,83	1,75
Juillet.....	1,81	2,09	1,89	2,99	2,09	1,97	1,89
Août.....	1,89	2,20	1,89	2,83	2,20	2,06	2,00
Septembre.....	1,90	2,27	1,89	2,69	2,24	2,14	"

Tableau VI. — Prix du sucre (en zl. et par kilogramme).

	Pologne	France	Etats-Unis	Angleterre	Tchécoslovaquie
Année 1914	0,73	0,33	0,44	0,34	0,77
Décembre 1923..	0,87	0,85	1,00	1,52	0,70
Année 1924.....					
Janvier.....	0,94	0,88	0,98	1,40	0,67
Février.....	0,96	1,02	0,99	1,40	0,67
Mars.....	0,96	1,05	0,97	1,40	0,68
Avril.....	0,96	1,10	0,90	0,94	0,70
Mai.....	0,93	0,89	0,83	"	0,70
Juin.....	0,90	0,69	0,74	0,75	0,70
Juillet.....	0,88	0,87	0,76	0,76	0,70
Août.....	0,90	0,85	0,76	0,75	0,70
Septembre.....	0,90	0,74	0,81	0,77	0,70

Par contre, le prix du sucre est notablement plus élevé en Pologne que dans les autres pays; nous relevons dans le tableau suivant (Tableau VI) le cours de ce produit, en zl. et par kilogramme, en Pologne, en France, aux Etats-Unis, en Angleterre et en Tchécoslovaquie.

Une attention particulière doit être réservée à la question du charbon, ce « pain de l'industrie », qui commande en quelque sorte toute l'industrie nationale.

Nous avons précédemment analysé, de manière très détaillée, la situation du marché polonais (voir *la Pologne* du 1^{er} août 1924, pages 341 et suivantes) en 1923 et pendant les années antérieures.

En 1924, dans la période comprise jusqu'au mois de septembre 1924, nous notons une certaine inégalité de production : 2.964.162 tonnes en janvier; 2.805.455 tonnes en février; 2.693.923 tonnes en mars; 2.503.525 tonnes en avril; 2.988.433 tonnes en mai; 2 millions 478.721 tonnes en juin; 2.463.178 tonnes en septembre.

Ces quantités se décomposent de la manière suivante (en tonnes) pour chaque bassin houiller.

Tableau VII. — *Extraction de la houille en Pologne (en tonnes).*

Année 1924	Haute-Silésie Polonaise	Bassin de Dombrowa	Bassin de Cracovie
Janvier	2.208.213	575.874	180.075
Février	2.111.169	555.518	138.768
Mars	2.042.995	529.615	121.313
Avril	2.073.596	343.269	86.666
Mai	2.353.126	505.150	130.157
Juin	1.919.787	440.133	118.801
Juillet	1.737.720	550.300	175.158
Août	725.346	503.636	164.571
Septembre	2.101.576	620.541	187.117

Parallèlement à la diminution de production, les exportations polonaises de charbon accusent une baisse sensible : nous indiquons ci-après (Tableau VIII), en tonnes, pour les trois premiers trimestres de l'année 1924, les quantités de houille exportées par la Pologne et leur importance proportionnelle par rapport à l'extraction globale; nous comparons ces résultats à ceux de 1923.

Tableau VIII. — *Exportations polonaises de houille (en tonnes).*

	Année 1924		Année 1923	
	Tonnes	% de l'extraction globale	Tonnes	% de l'extraction globale
Janvier	901.589	30,42	1.177.037	36,29
Février	1.006.745	35,88	1.200.022	41,46
Mars	883.523	32,80	1.338.590	39,71
Avril	917.771	36,65	899.186	30,33
Mai	1.491.782	49,92	901.700	33,60
Juin	1.010.567	40,77	1.249.520	40,21
Juillet	793.963	32,23	1.129.310	34,72
Août	434.944	31,21	1.127.941	34,54
Septembre ..	1.005.739	34,60	1.035.071	34,03

La plus grande partie de ces quantités ont été tout naturellement exportées par la Haute-Silésie; par exemple, dans le tonnage afférent au mois de septembre, 961.432 tonnes reviennent à ce bassin (45,7 % de l'extraction), 43.121 tonnes, à celui de Dombrowa (6,9 % de l'extraction), 1.186 tonnes au bassin de Cracovie (0,6 % de l'extraction).

Alors qu'en 1914 le prix d'une tonne de charbon, pris à la mine, ressortait à 19,94 zl. pour le bassin de Dombrowa et à 18,60 zl. pour le bassin de Haute-Silésie, on relève les prix suivants depuis décembre 1923 (Tableau IX).

Tableau IX. — Prix de la houille en Pologne (en zl. et par tonne).

	Bassin de Dombrowa	Bassin de Haute-Silésie polonaise
Décembre 1923	18,96	23,63
Année 1924		
Janvier	37,52	47,93
Février	30,77	32,79
Mars	25,59	27,90
Avril	25,59	27,90
Mai	25,59	27,90
Juin	25,59	27,90
Juillet	24,50	27,90
Août	23,80	24,75
Septembre	23,80	24,75

La tendance à la baisse se manifeste avec continuité : pendant la même période, de janvier à septembre 1924, le prix du charbon était passé, selon les qualités : en France, de 20,30 zl. à 23,02 zl.; aux Etats-Unis de 9,31 zl. et 11,55 zl. à 8,73 zl. et 10,71 zl.; en Angleterre, de 23,15 zl. et 32,68 zl. à 18,92 zl. et 32,03 zl.; en Allemagne, de 25,41 zl. et 43,77 zl. à 20,36 zl. et 35,69 zl.; en Tchécoslovaquie, de 34,19 zl. à 33,46 zl.; en Belgique, de 22,18 zl. à 22,09 zl. On voit que, sauf pour la France, la baisse est générale.

Baisse également pour la matière première destinée à la production de la fonte : 170 zl. la tonne en septembre 1924 au lieu de 191,66 zl. en janvier; cette somme était d'ailleurs en progression considérable sur le mois de décembre 1923 (168,87 zl.) et sur l'année 1914 (120,69 zl.).

Ces prix sont singulièrement plus élevés que dans les autres pays : de janvier à septembre 1924, le coût moyen de la tonne a varié en France de 92,62 zl. à 80, 39 zl. (1914 : 81,96 zl.) ; aux Etats-Unis, de 108,11 zl. à 96,92 zl. (1914 : 64,75 zl.); en Angleterre, de 106,55 zl. à 96,50 zl. (1914 : 63,44 zl.); en Allemagne de 111 zl. à 119,75 zl. (1914 : 87,72 zl.); en Tchécoslovaquie, de 96,09 zl. à 98,79 zl. (1914 : 91,22 zl.); en Belgique, de 87,54 zl. à 92,20 zl. (1914 : 65,27 zl.).

Les indications précédentes permettent de se rendre compte que

la lutte de l'industrie métallurgique polonaise contre la concurrence étrangère est rendue assez malaisée par le prix de revient relativement élevé de la matière première; de même, pour le zinc, la Pologne fabrique ce produit dans des conditions plus onéreuses que la plupart des pays européens : un sérieux effort de revision et de compression sera, là aussi, indispensable.

Le tableau suivant (Tableau X) indique, en zl. et par tonne, le prix du zinc en Pologne, en France, aux Etats-Unis, en Angleterre, en Tchécoslovaquie et en Allemagne.

Tableau X. — Prix du zinc (en zl. et par tonne).

	Pologne	France	Etats-Unis	Angleterre	Tchéco-Slovaquie	Allemagne
<i>Année 1914</i>	77,70	59,72	78,80	55,82	58,75	56,72
<i>Décembre 1923</i>	76,30	80,51	96,92	72,31	88,37	74,00
<i>Année 1924</i>						
Janvier.....	84,95	85,94	99,66	76,25	88,99	77,70
Février.....	86,76	"	"	82,31	99,20	87,59
Mars.....	85,47	80,11	102,49	73,69	96,19	80,16
Avril.....	83,61	80,35	102,49	68,83	94,71	72,84
Mai.....	85,00	73,92	100,63	"	87,39	67,90
Juin ..	84,00	76,92	99,86	71,21	86,50	67,90
Juillet.....	85,00	79,00	99,86	72,96	91,19	72,81
Août.....	85,00	82,80	101,28	74,87	91,19	77,78
Septembre.....	86,00	80,39	103,52	76,29	92,71	76,54

La Pologne obtient des prix de revient, relativement moins élevés, pour le ciment et le naphte.

En ce qui concerne le ciment, non seulement l'industrie polonaise est arrivée à un prix inférieur à celui des autres pays, mais elle a même réussi, au cours des derniers mois, à obtenir une marchandise moins chère qu'en 1914 : c'est ce que permet de constater le tableau suivant (Tableau XI) où les sommes indiquées s'entendent en zl. et par tonne.

Tableau XI. — Prix du ciment (en zl. et par tonne).

	Pologne	Etats-Unis	Angleterre	Allemagne
<i>Année 1914</i>	4,49	9,97	4,58	3,88
<i>Décembre 1923</i> .	4,97	9,33	6,42	5,55
<i>Année 1924</i>				
Janvier.....	8,09	9,12	6,31	5,65
Février.....	9,50	9,11	6,37	4,45
Mars.....	7,99	9,12	6,35	5,50
Avril.....	8,00	9,12	6,49	4,07
Mai.....	5,00	9,12	6,49	4,07
Juin.....	5,00	9,12	6,41	4,07
Juillet.....	4,20	9,12	6,51	4,07
Août.....	3,80	9,12	6,64	4,07
Septembre.....	3,80	9,12	6,76	4,07

Enfin, en ce qui concerne le naphte, les prix polonais sont nettement inférieurs aux prix des autres pays producteurs, et aussi à

ceux des pays simplement consommateurs; le tableau suivant (Tableau XII) confronte ces prix (en zl. et par tonne).

Tableau XII. — Prix du naphte (en zl. et par tonne).

	Pologne	France	Etats-Unis	Angleterre	Tchéco-Slovaquie	Allemagne
<i>Année 1914</i>	92,20	34,75	15,02	22,56	25,17	»
<i>Décembre 1923</i>	19,62	35,77	25,05	25,12	20,77	»
<i>Année 1924</i>						
Janvier.....	22,27	36,62	25,07	24,76	19,58	29,01
Février.....	19,17	34,50	25,05	27,45	18,75	29,58
Mars.....	18,13	44,83	25,06	27,39	18,87	29,60
Avril.....	»	51,36	25,06	27,98	18,86	30,25
Mai.....	14,75	37,35	24,06	»	18,60	31,48
Juin.....	14,75	37,23	23,39	27,59	18,57	30,86
Juillet.....	13,65	39,00	21,72	28,05	19,38	30,85
Août.....	13,65	41,09	21,72	28,62	19,38	30,25
Septembre.....	13,65	40,36	21,72	29,11	19,38	30,25

II. — COMMERCE EXTÉRIEUR

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Pologne

Un arrêté en date du 22 novembre 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 1^{er} décembre 1924 (n^o 102, p. 943), institue, à l'importation en Pologne, des « droits d'entrée maxima », dont le montant est double du tarif douanier normal en date du 26 juin 1924.

Ces droits maxima sont appliqués aux marchandises provenant de pays qui n'ont pas avec la Pologne de conventions commerciales et qui rentrent dans l'un des cas suivants : 1^o la marchandise polonaise subit, à l'importation, un traitement plus défavorable que celui réservé aux produits des autres pays ; 2^o l'exportation des marchandises sur le territoire douanier polonais est soutenue par des primes apparentes ou camouflées.

Des droits maxima seront également fixés pour les articles exonérés de tout droit de douane.

Un arrêté ultérieur énumérera les pays et les marchandises auxquels les dispositions précédentes seront applicables et indiquera les droits dont seraient éventuellement passibles les produits exonérés de tout droit de douane.

*
**

Des questions nous sont posées fréquemment au sujet du classement des bas et des cravates de soie, qui ne sont pas nommément repris dans la nomenclature douanière polonaise.

De renseignements provenant de source autorisée, il résulte que les bas de soie rentrent dans la catégorie des marchandises visées

par le n° 205, p. 1 a, et acquittent par conséquent un droit de 8.000 zl. par 100 kgs, augmenté de 10 o/o, conformément à la remarque annexée au n° 205, soit au total 8.800 zl.

Les cravates de soie suivent le n° 209, p. 2, du tarif douanier polonais, elles sont donc passibles du droit afférent aux tissus de soie (n° 195, p. 1, a, b), augmenté de 20 o/o : en conséquence, si les tissus pèsent moins de 50 grammes le mètre carré, le droit est de 10.000 zl. par 100 kgs, plus 20 %, soit au total 12.000 zl.; si ces tissus pèsent plus de 50 grammes le mètre carré, le droit est de 8.000 zl. par 100 kgs, plus 20 %, soit, au total 8.160 zl.

Aux termes de la convention commerciale du 6 février 1922 *actuellement* en vigueur, les détaxes suivantes sont prévues en faveur des articles d'origine française visés par les numéros ci-après du tarif douanier polonais : n° 205, p. 1, a : 30 o/o ; n° 209, p. 2 : 25 o/o ; n° 195, p. 1, a, b : 40 o/o.

Il en résulte que, détaxes comprises, les bas de soie d'origine française acquittent, à l'entrée en Pologne, un droit de 6.160 zl. pour 100 kgs; les cravates, de même origine, un droit de 6.900 zl. et 4.800 zl. par 100 kgs, selon le poids du tissu.

France

Depuis le 16 novembre 1924, les relations directes pour l'expédition et l'arrivée des marchandises sont rétablies entre le territoire de la Sarre et la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Danemark, la Suède, la Norvège, la Pologne (y compris Gdansk), la Haute-Silésie polonaise, la Tchécoslovaquie, l'Autriche, la Hongrie, la Yougoslavie, l'Italie et la Suisse *via* l'Allemagne.

Les frais de transport pour les parcours allemand et sarrois sont convertis en francs et acquittés, suivant les circonstances, par l'expéditeur ou le destinataire sarrois ; quant aux frais pour les trajets effectués sur les autres territoires, ils sont payés par les expéditeurs ou destinataires de ces territoires.

En ce qui concerne l'itinéraire, il appartient aux expéditeurs de mentionner dans la lettre de voiture les points de transit : 1° d'entrée en Allemagne à la sortie de la Sarre et 2° de sortie d'Allemagne. Pour les envois adressés en Hongrie et en Yougoslavie, l'indication des points de transit des autres pays traversés doit également être fournie par l'expéditeur dans la lettre de voiture.

Les envois contre remboursement ne sont pas admis. Pour les détails supplémentaires prévus par la Convention de Berne, il y a lieu de se reporter aux stipulations des règlements des divers pays intéressés. Les dispositions ultérieures ne seront acceptées des expéditeurs sarrois qu'autant que les envois n'auront pas encore franchi la frontière de sortie d'Allemagne. Les objets exclus du transport ou admis seulement sous certaines conditions, dont il est question à l'article 3 de la Convention de Berne, ne sont pas acceptés au départ de la Sarre à destination des pays désignés plus haut, accompagnés d'une lettre de voiture directe.

*
**

Aux termes d'un avis publié au *Journal officiel* du 10 décembre 1924, et par dérogation aux prohibitions de sortie actuellement en vigueur, les peaux préparées de cheval, de bœuf, de veau et de vachette, tannées, mégissées ou corroyées (ex. du n° 476 du tarif), pourront, jusqu'à nouvel ordre, être exportées sans autorisation individuelle.

*
**

La convention commerciale franco-polonaise, paraphée le 28 octobre 1924, a été signée par les délégués du gouvernement polonais le 9 décembre 1924.

Nous avons précédemment indiqué que cette convention ne sera mise en vigueur qu'après le vote de ratification du Parlement polonais.

*
**

Aux termes d'une décision de l'administration des douanes (n° 2299) du 10 novembre 1924, le territoire de Memel ayant été rattaché à la Lithuanie par la convention signée à Paris, le 8 mai 1924, et qui est aujourd'hui entrée en vigueur, les marchandises originaires de l'un de ces pays et facturées dans l'autre doivent être exonérées de la surtaxe de 1,30 % instituée par l'article 12 de la loi du 31 juillet 1920.

Il va de soi que les produits originaires de la Lithuanie et importés par Memel ou inversement ne doivent pas, pour les mêmes motifs, être soumis à la surtaxe d'origine.

III. — QUESTIONS FINANCIÈRES

LA CONVERSION DES ANCIENS EMPRUNTS DE L'ÉTAT POLONAIS.

D'une statistique dressée par l'Office des emprunts de l'Etat polonais, il résulte que 40 % des titres des anciens emprunts de l'Etat polonais n'ont pas été échangés contre des titres de l'emprunt de conversion; or il est manifeste que les porteurs de ces obligations ont grandement tort de ne pas profiter des dispositions de l'arrêté du 7 juin 1924 (voir *la Pologne* du 15 avril 1924, pages 193 et 194) et du décret du 26 juin 1924 (voir *la Pologne* du 1^{er} août 1924, page 349). En effet, à compter du 1^{er} janvier 1925, les titres en question seront purement et simplement remboursés à leur valeur nominale, c'est-à-dire à raison de 1 grosz pour 18.000 marks polonais; ils cesseront d'être admis au bénéfice de l'arrêté du 7 juin 1924 et du décret du 26 juin 1924 : dans les conditions fixées par ces deux actes, le porteur d'une obligation de l'emprunt de 1920, par exemple, reçoit, en titres de l'emprunt de conversion, une valeur de 180 zl. pour 18.000 marks polonais, au lieu de 1 grosz. La différence est appréciable.

LA LÉGISLATION DES LETTRES DE CHANGE ET DES CHÈQUES.

Un décret du 14 novembre 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 21 novembre 1924 (n° 100, pos. 926) fixe les règles dorénavant applicables aux lettres de change en Pologne.

Jusqu'à présent cette matière était régie :

1° Dans l'ancienne occupation prussienne, par la loi prussienne sur les traites du 15 février 1850, ainsi que par les lois allemandes ultérieures qui la modifiaient ou qui s'y ajoutaient; 2° En Petite-Pologne ou Galicie, par la loi autrichienne du 15 janvier 1850 et les lois qui la complètent; 3° Sur le territoire de l'ancien Royaume du Congrès, par les articles du code de commerce français, ainsi que par des additions relatives aux protêts, et enfin 4° Sur le reste du territoire de l'ancienne occupation russe, dans les territoires de l'Est, par la loi russe de 1902 avec ses suppléments législatifs.

Le décret du 14 novembre 1924 s'inspire de l'œuvre d'unification, accomplie à La Haye en 1912 : dès 1921, une conférence tenue à Lwow, du 22 au 28 juin, sous la présidence du professeur Wroblewski, avait déterminé ses grandes lignes; puis, deux membres de cette réunion, le professeur dr. Dolinski, de Cracovie et M. Kurnatowski, avocat à Varsovie, furent chargés de la rédaction du projet, conformément aux directives tracées par la conférence. Le texte ainsi préparé fut examiné, successivement, du 18 au 24 février 1922, à Varsovie, par la section juridique commerciale de la commission de codification; du 21 au 27 novembre 1922, à Cracovie, par la section du droit civil, présidée par M. Konic; enfin, en 1923, par une commission spéciale, chargée de procéder aux dernières retouches, sous la direction de M. le professeur Tilla.

Un certain nombre de modifications ont été toutefois apportées à la « Convention internationale de La Haye pour l'unification du droit en matière de lettres de change, de billets à ordre et de chèques »; mais elles sont d'ordre secondaire, et elles n'altèrent en rien les principes posés par cet acte.

Le même numéro du *Dziennik Ustaw* du 21 novembre 1924 publie (n° 100, pos. 927) un second décret, également daté du 14 novembre 1924, qui fixe les règles applicables aux chèques en Pologne, à partir du 1^{er} janvier 1925.

LE TAUX DE L'INTÉRÊT EN POLOGNE.

Un décret du 14 novembre 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 20 novembre 1924, modifie les règles applicables en matière de taux d'intérêt en Pologne.

Aux termes de ces nouvelles dispositions, les Banques et autres institutions de crédit doivent faire connaître aux Trésoreries Générales dont elles dépendent, le 5 de chaque mois au plus tard, les intérêts les plus élevés qui ont été appliqués par elles ainsi que les pourcents et provisions soit prélevés sur l'escompte des traites, soit appliqués aux comptes débiteurs, aux prêts sur nantissements ou autres garanties, ainsi que les frais perçus à l'occasion de l'exé-

cution des ordres de bourse, des encaissements et l'établissement de certains certificats relatifs aux devises et aux lettres de crédit.

Le bénéfice matériel des opérations de crédit ne doit pas dépasser 24 % par an; cette somme ne comprenant pas les frais de port, de droit de timbre, que les banques ont le droit de percevoir en supplément, mais à leur valeur réelle; les banques peuvent également percevoir une provision de mouvement de fonds sur les comptes débiteurs, mais celle-ci ne peut dépasser 1/4 % par trimestre, sur la différence entre le doit et l'avoir.

LE TAUX DE L'ESCOMPTE EN POLOGNE ET EN FRANCE.

Pologne

Dans sa séance du 27 novembre 1924, le Conseil de la Banque de Pologne a décidé d'abaisser, à partir du 28 novembre, le taux de l'escompte de 12 à 10 %; l'intérêt des prêts sur titres est fixé à 12 %, au lieu de 14 %.

France

Dans sa séance du 11 décembre 1924, le Conseil de la Banque de France a décidé d'élever le taux de l'escompte de 6 à 7 %.

LA DETTE POLONAISE AUX ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Le 15 novembre 1924 a été signé à Washington un arrangement financier entre le gouvernement de la République polonaise et le gouvernement des Etats-Unis qui a permis de consolider la dette polonaise en Amérique du Nord d'une valeur globale de 168 millions de dollars.

Les conditions de cette consolidation sont les suivantes : l'intérêt, jusqu'au 15 octobre 1922, sera décompté à raison de 4 1/2 0/0 ; pour les dix années suivantes, à raison de 3 0/0, et, pour le reste de la période de remboursement, à raison de 3 1/2 0/0.

Le remboursement de cette dette doit s'effectuer en soixante ans, c'est-à-dire jusqu'à l'année 1984.

Prenant en considération l'effort accompli par la Pologne en vue de l'assainissement de son Trésor, le gouvernement des Etats-Unis s'est mis d'accord avec le gouvernement de Varsovie pour que le paiement des intérêts et de l'amortissement soit suspendu jusqu'à l'année 1930.

Il est à noter que la dette de la Pologne aux Etats-Unis a été contractée au cours des années 1919-1920 sous la dénomination de Reliefs Credits et provient des achats de farine, de matières premières, de matériel roulant, etc., que la Pologne fut obligée d'acheter au dehors, ayant été épuisée et ruinée par cinq années de guerre et d'occupation.

LE PAIEMENT AUX ÉTRANGERS DES VALEURS DU TRÉSOR FRANÇAIS.

Le ministre des Finances de France a adressé au Président du

Syndicat des Banquiers, la lettre suivante, qui a été publiée le 2 décembre 1924 :

Vous avez bien voulu me demander de vous préciser quelle était actuellement la réglementation concernant le paiement des intérêts des valeurs du Trésor français, possédées par les étrangers résidant à l'étranger. J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette réglementation est la suivante :

En ce qui concerne les emprunts émis en dollars, aucune formalité n'est requise.

En ce qui concerne les tranches des emprunts 5 % 1915 et 1916, 4 % 1917 et 1918, émises sur le marché de Londres, dont les titres portent la mention « British Issue » et dont le service des coupons est assuré par la Banque d'Angleterre, aucune formalité n'est requise.

En ce qui concerne les emprunts à long terme, à l'exception des tranches ci-dessus visées, et des émissions à court terme, y compris l'émission en cours, un affidavit doit être produit, affidavit qui est gratuit et s'appliquera intégralement à toutes les catégories pour lesquelles il est acquis.

En ce qui concerne les bons de la Défense Nationale qui sont émis à échéance maximum d'un an, aucune formalité n'est requise.

J'ajoute, en ce qui concerne les autres valeurs mobilières françaises, que l'affidavit est également gratuit, qu'il s'agisse de fonds d'Etat ou d'autres valeurs.

L'affidavit est valable tant que le titulaire continuera à résider à l'étranger et reste propriétaire des titres qui y sont énumérés. En cas d'échéance ou de renouvellement de ces titres, la banque ayant prêté son entremise pour cette opération pourra substituer, sur l'affidavit, sous la seule condition de certifier le motif du changement, les numéros des nouveaux titres à ceux des anciens titres.

Il est admis par ailleurs que, lorsque des banques étrangères ne sont pas en mesure d'indiquer, sur l'affidavit global dont elles ont à faire usage, le montant total des coupons auxquels il s'applique, cette indication pourra être portée sur l'affidavit par la banque française à laquelle il sera remis.

Enfin, les banques étrangères ayant des titres en dépôt dans une banque française n'ont à produire ni affidavit, ni bordereau, pour ceux de ces titres qui appartiennent à des personnes résidant en France et dont les coupons sont directement portés à un compte ouvert à ces personnes par la banque dépositaire.

IV. — QUESTIONS SOCIALES

LES FÊTES LÉGALES EN POLOGNE.

Aux termes d'un décret du 15 novembre 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 25 novembre 1924 (n° 101, pos. 928), les jours fériés légaux sont, en dehors des dimanches, les jours suivants : Nouvel An (1^{er} janvier); Epiphanie (6 janvier); Fête Nationale de la Pologne (3 mai); Ascension; Fête-Dieu; Saints-Apôtres Pierre et Paul (29 juin); Assomption de la Sainte-Vierge (15 août); Toussaint (1^{er} novembre); Immaculée Conception de la Sainte Vierge (8 décembre); Noël (25 décembre).

Ce décret entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1925.

A. MERLOI.

LA VIE INTELLECTUELLE

LE CINQUANTENAIRE DU PEINTRE JACEK MALCZEWSKI.

La Pologne célèbre actuellement le cinquantenaire d'un de ses plus grands artistes, le peintre *Jacek Malczewski*. C'est à Cracovie que ce prodigieux talent a traversé toutes les étapes de son développement, à partir des premiers essais, d'esquisses qui révélaient déjà un maître, jusqu'à des tableaux, à la conception à la fois hardie et élégante, dans lesquels s'épanouit, dans toute sa grandeur, la maturité virile de ce peintre génial.

L'œuvre de *Jacek Malczewski* est par excellence polonaise. On peut dire, sans exagération que les cinquante années qu'il consacra au service de l'art furent l'expression vivante de la pensée polonaise. Il incarna vraiment tous les sentiments, toutes les joies et toutes les douleurs qui, pendant un demi-siècle, animèrent la nation polonaise. Nul, mieux que lui, ne sut saisir d'une façon plus parfaite les moindres nuances de l'âme polonaise, créer cette atmosphère purement nationale qui est un des traits caractéristiques de son talent. L'exposition rétrospective des œuvres de *Jacek Malczewski* qui vient d'être ouverte au Palais des Beaux-Arts de Cracovie en est une preuve incontestable.

Les organisateurs ont réussi à rassembler une grande partie des tableaux portant la signature de *Jacek Malczewski*, à partir de l'année 1874 qui marqua ses premiers débuts et jusqu'à 1924 qui nous apporte des toiles où la puissance de l'artiste ne s'est nullement atténuée. Près de cent tableaux sont venus orner les salles du Palais des Beaux-Arts. C'est, dit-on, environ la moitié de l'œuvre féconde de *Jacek Malczewski*. Les envois continuent à affluer. L'exposition durera jusqu'à la fin de janvier 1925 et il faut espérer qu'une série d'autres tableaux viendra rejoindre ceux qui ont déjà été livrés à l'admiration du public. Il manque notamment tout un cycle consacré à l'épopée des Légions polonaises constituées en Galicie, pendant la guerre, qui figurait récemment à l'exposition des Légions et que les organisateurs de cette exposition intéressante au plus haut degré ne manqueront pas de joindre aux œuvres du grand artiste qu'ils ont déjà rassemblées.

Il suffit de noter au hasard quelques titres des tableaux exposés, pour se rendre compte de la richesse des sujets traités par *Jacek Malczewski*.

« Le dimanche à la Mine » nous donne une excellente image de la

vie des ouvriers polonais. « Les Sibériens » évoquent la douloureuse tragédie des déportations dans les plaines lointaines de l'Asie. Une série de tableaux dont le sujet a été pris dans la poésie sublime de *Jules Slowacki* « Anheli », apportent une fois de plus le témoignage de la façon vraiment prodigieuse avec laquelle vibrait l'âme du grand peintre lorsqu'il s'agissait des souffrances de son peuple. Polonais jusqu'au bout des ongles, *Jacek Malczewski* ne concevait pas, pour ainsi dire, la moindre étude, la moindre esquisse, sans y apporter la contribution de tout ce que ressentait son cœur de Polonais. Les effets de cet amour ardent de la patrie, de cet attachement profond à l'histoire polonaise, à l'architecture de son pays, aux beautés de la campagne polonaise se font sentir partout, même dans les portraits que *Jacek Malczewski* sait camper d'une façon magistrale, mais auxquels il trouve toujours le moyen d'imprégner un caractère spécial, en leur donnant un « cachet » polonais, en introduisant un petit détail, un meuble, un accessoire quelconque, un coin de paysage qui permettent, dès le premier coup d'œil, de se rendre compte que nous avons affaire à un Polonais. Aussi n'est-il pas étonnant que Cracovie et, avec elle, toute la Pologne aient fêté avec enthousiasme l'ouverture de l'exposition rétrospective des œuvres de *Jacek Malczewski*. Parmi la foule qui se pressait dans les salles du Palais des Beaux-Arts, on voyait les représentants de tout le monde artistique et scientifique de Varsovie. Un excellent discours fut prononcé par le professeur *Kopera* et la presse de toute la Pologne a célébré, à tour de rôle, la gloire de celui qu'à juste titre elle considère, aux côtés de *Matejko*, comme son « peintre national ».

LA LUTTE CONTRE LA LITTÉRATURE OBSCÈNE.

Une campagne au caractère à la fois esthétique et national se développe depuis quelque temps dans la presse polonaise. Il s'agit de combattre la littérature obscène.

Les critiques polonais font à juste titre remarquer que la liberté de la presse, les arts et les lettres ne sont, en l'occurrence, nullement en cause. Plusieurs d'entre eux ont remarqué que depuis un certain temps des publications obscènes qui n'ont rien de commun avec la littérature proprement dite sont répandues à profusion, surtout dans les milieux de la jeunesse polonaise et dans les classes moyennes, où elles distillent le venin du mauvais goût et de l'immoralité. Ce sont tantôt des journaux soi-disant satiriques, tantôt des romans d'un naturalisme effréné, dénués de tout sentiment d'esthétique, tantôt des productions cinématographiques où sont reproduites des scènes répugnantes, capables de dénaturer complètement le bon goût des spectateurs. On dirait qu'une véritable guerre a été déclarée à tout ce qui est vraiment beau et esthétique. C'est de ce point de vue, purement artistique, que certains organes de la presse combattent avant tout l'avalanche de publications obscènes qui vient de s'abattre sur la Pologne.

Mais, comme le font remarquer certains d'entre eux, il y va également de la santé morale du pays. A ce point de vue, la diffusion des publications obscènes constitue incontestablement un danger national. Si l'on recherche les auteurs de ces publications, ils sont, pour la plupart, étrangers ou subventionnés par l'étranger. Nous ne voulons pas faire ici de la politique, mais il est un fait incontestable que cet étalage de publications obscènes fait partie d'un plan savamment élaboré et qui consiste à saper les bases sur lesquelles est assise toute conception saine et pure de l'existence de l'Etat polonais. Si l'on démolit le respect des traditions, des coutumes, le culte de la famille, le sentiment du foyer, le chemin est ouvert à cette propagande destructrice que ne cessent d'alimenter les organisations étrangères qui ont intérêt à démolir la Pologne ou, tout au moins, à l'embrigader dans des théories subversives visant le renversement de l'état des choses actuel.

Il est évident que les patriotes polonais ne peuvent pas rester indifférents, en présence du danger qui, sous ce nouvel aspect, vient menacer la vieille civilisation polonaise. Ils réclament des lois capables de combattre avec efficacité cette propagande pernicieuse. Ils demandent à la presse de se dresser énergiquement contre elle et de la dénoncer sans ambages. Ils s'adressent enfin aux parents, en les invitant à protéger leurs enfants, contre l'emprise de cette vague d'immoralité qui menace de dénaturer complètement les cœurs et les esprits de la jeunesse. Il est bon, à cette occasion, de rappeler les paroles prophétiques d'un des grands poètes polonais, *Wiktor Gomułcki*. « Un peuple, dit-il, n'a le droit de pécher par bêtise qu'une seule fois dans sa vie. La République de Pologne a péri, non par le fer et par le feu, elle a succombé à la suite du luxe, de la pusillanimité et de l'immoralité qui lui furent importés de l'étranger et qui firent naître l'anarchie, la vénalité et la trahison.

Ces paroles d'un grand écrivain ne doivent pas manquer de peser fortement sur les décisions qui seront prises, pour combattre la propagande obscène que dénoncent aujourd'hui les patriotes polonais.

Paul KLECZKOWSKI.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Docteur V. BUGIEL : Les hôpitaux de Cracovie de 1220 à 1920. — Une broch. in-12, extrait du *Bulletin de la Société française d'Histoire de la Médecine*.

Le premier hôpital de Pologne fut fondé en 1108 près de Breslau et sa création fut suivie de celle de beaucoup d'autres. Le plus grand nombre de ces hôpitaux portaient le nom d'hôpital du Saint-Esprit, parce que, dit le docteur Bugiel, « c'était l'ordre du Saint-Esprit qui en fournissait les administrateurs et le personnel infirmier ». On sait

que cet ordre était de création française et même qu'au xiii^e siècle il fut divisé en un groupe français ayant son siège à Vienne et en un groupe romain ayant son siège à Rome. Chacun de ces groupes avait son général et une complète autonomie. Or les moines du Saint-Esprit des hôpitaux polonais venaient tous de France et, bien qu'ils aient trouvé plus tard des adhérents polonais, demeurèrent en rapports constants avec la France par l'intermédiaire de leur centre de Vienne. Il y a là, on le voit, un chapitre fort curieux des relations franco-polonaises.

En se servant de nombreux documents polonais recueillis par M. le professeur Wachholz, de l'Université de Cracovie, M. le docteur Bugiel a examiné tout particulièrement l'histoire des hôpitaux de Cracovie, qui fondés à des dates diverses fonctionnèrent tous jusqu'à la réorganisation des services hospitaliers de 1816. Ils furent au nombre de vingt-quatre, chiffre considérable qui fait, on le voit, honneur à l'esprit charitable des Cracoviens comme à leur sentiment du devoir social.

Parmi ces vingt-quatre hôpitaux, neuf servaient de maison de retraite aux vieillards et aux infirmes, les autres étaient destinés aux malades proprement dits.

L'étude de M. le docteur Bugiel permet de se rendre fort bien compte des conceptions qu'avaient de l'hygiène et de l'humanité ces Polonais du temps de la Renaissance parmi lesquels Henri d'Anjou ne sut pas s'acclimater. La plus grande partie des règlements, des « décrets » concernant les hôpitaux de Cracovie ont été en effet conservés. Ils montrent un grand souci de l'hygiène et de la santé des malades. Transcrivons M. Bugiel :

On y décide que les salles des hôpitaux ne seront pas surchargées de malades, que les malades seront groupés non seulement selon leurs âge et sexe, mais aussi selon leurs maladies, que les malades atteints de maladies contagieuses (y appartiennent aussi les phthisiques) seront isolés. On leur donnera leur vaisselle à eux. On y trouve des détails sur l'aération des salles, sur leur désinfection, moyennant résines brûlées, sur la propreté des salles et du mobilier hospitalier, sur la nécessité des bains pour les malades, sur le régime des malades, etc.

Dès le début du xvii^e siècle, la question de ce que nous nommons aujourd'hui la mortalité infantile est à l'ordre du jour. Un décret de 1614 exige que les nourrices auxquelles sont confiés les enfants abandonnés soient examinées au point de vue de leur santé par l'officier de santé de l'hôpital, que les enfants soient examinés aussi au point de vue de la contagiosité. Un autre décret décide qu'une nourrice ne peut pas accepter plus de deux nourrissons et fixe l'alimentation des enfants sevrés. En cas de décès d'un nourrisson, la nourrice doit établir que l'enfant n'est pas mort par sa faute.

D'autres documents nous édifient sur la valeur médicale des mé-

decins de cette époque, les honoraires qui leur étaient payés dans les hôpitaux, les traitements des maladies contagieuses, etc.

Cette très intéressante contribution à l'histoire de la médecine en Europe méritait d'être particulièrement signalée. Elle doit inspirer d'utiles réflexions sur le haut degré atteint par la civilisation et la culture polonaise dès les temps les plus anciens de l'Etat polonais.

WACLAW SIEROZEWSKI : *Amours d'exilés* (traduction de G. de Nussac et S. Duval, préface de Marius-Ary Leblond). — Un vol. in-12 de 184 pages. Aux éditions du Monde Nouveau.

Un beau livre qu'il faut vous recommander. Mais peut-être connaissez-vous déjà le nom de l'auteur si vous avez lu les deux romans de lui qui, sauf erreur, sont les seuls à avoir été traduits en français : *A la lisière des forêts*, qui se passe en Sibérie et *le Diable étranger*, scènes de la vie chinoise. C'est le très regretté Kozakiewicz qui traduisit en son temps ce dernier ouvrage, tandis que la traduction du premier était de Mme Rakowska, que si, par aventure, ces titres ne vous disaient rien, tâchez de les retenir pour vous procurer les volumes auxquels ils se rapportent, si l'occasion s'en présente.

Pour comprendre tout le sens de l'œuvre de Sierozewski, il faut connaître un peu sa vie. Dans leur préface, MM. Marius-Ary Leblond nous rappellent fort à propos que dès l'âge de dix-huit ans il supportait les angoisses d'un très sérieux procès politique qui se terminait par une condamnation à la déportation en Sibérie, à perpétuité. Après un voyage de dix-huit mois à pied, Sierozewski s'évadait avant d'être parvenu à destination. Réfugié chez les indigènes, ceux-ci le livrèrent sans scrupules aux autorités russes et l'évadé fut envoyé au nord du cercle polaire. Malgré les pires difficultés d'une vie matérielle rendue affreusement pénible, il écrivit dans sa solitude glacée ses premiers ouvrages, parfois en marge de vieux journaux faute de papier. En 1884, il bénéficia d'une mesure de clémence et fut ramené au sud d'Irkutsk. Ce n'est que neuf ans plus tard qu'il obtint la permission d'habiter cette ville. Les améliorations successives dans sa condition lui laissèrent la possibilité de rédiger une grande monographie : *Douze ans au pays des Yakoutes*, étude de géographie physique et ethnographique à laquelle la Société des Sciences de Saint-Petersbourg accorda sa grande médaille d'or.

Autorisé alors à revenir en Russie d'Europe, Sierozewski se consacre à de grands voyages d'études en Crimée, au Caucase, puis en Mandchourie et au Japon.

Obligé de s'exiler à l'étranger après le mouvement révolutionnaire de 1905, il séjourna en Autriche, puis en France où on le trouve à un moment membre de la section de francs-tireurs organisée par Joseph Pilsudski.

Je ne continuerai pas cette biographie et me bornerai à rappeler qu'à partir de 1914, Sierozewski a joué un rôle actif dans les divers événements qui ont abouti à la libération de la Pologne.

Cet écrivain est donc aussi, on s'en rend compte, un homme d'ac-

tion. Cependant il ne charge nullement ses œuvres romanesques de complications mélodramatiques, et il esquive volontiers les péripéties d'une facilité trop émouvante, d'un effet sûr mais un peu gros.

Le sujet d'*Amours d'exilés* est de la plus grande simplicité : dans une place d'exil de la Sibérie, trois déportés : deux hommes et une femme. Celui des deux qu'elle n'aime pas se tue et touchée seulement alors par cet amour qui a eu une si tragique conséquence, l'héroïne quitte celui qu'elle avait aimé pour se consacrer au souvenir du mort jusqu'à ce que l'oubli lui permette de revenir à son ancien et premier amour. Descriptions poignantes de la vie sibérienne, de ses mœurs, de sa pénible solitude, de sa psychologie émouvante...

Un beau livre, tout en profondeur, de douloureuse et délicate humanité.

La traduction en elle-même est bonne et rend bien la saveur de l'écrivain polonais, son esprit fin, sa sensibilité délicate. MM. Marius-Ary Leblond ont mis en tête de l'ouvrage une excellente préface qui fait qu'on a un peu de honte à parler si mal de Sierozewski après ce qu'ils en ont si bien dit.

DZIEN POLSKI : *M. Emile Picard et la science polonaise.*

A l'occasion de son élection à l'Académie Française, M. Emile Picard, le grand mathématicien, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, a bien voulu faire au correspondant parisien du *Dzien Polski* (1) des déclarations dont voici les passages essentiels :

Le mouvement scientifique est très intense actuellement en Pologne. Les études mathématiques y sont notamment très développées. Depuis la guerre, deux nouvelles publications ont été fondées dans cet ordre d'idées : l'une est intitulée *Annales de la Société polonaise de mathématiques*, l'autre, d'un caractère au premier abord spécial, porte le titre de *Fundamenta mathematica*. Cette dernière est consacrée à la théorie des *ensembles* et aux questions qui s'y rattachent : *analysis situs*, logique mathématique, recherches axiomatiques. Elle élargira sans doute peu à peu son cadre et prendra rang bientôt parmi les périodiques les plus importants de notre époque. En ce qui me concerne, je dois un souvenir particulier à M. Zaremba, professeur à l'Université de Cracovie dont les beaux travaux sur les équations de la physique mathématique, sur la relativité, sur les fondements de la cristallographie sont bien connus ; M. Zaremba a été jadis élève à l'École normale supérieure de la rue d'Ulm.

En physique et en physico-chimie, on pourrait citer plusieurs noms tels que ceux de M. Natanson, M. Wertenstein et bien d'autres. Cette école polonaise de physico-chimie se distingue particulièrement par une heureuse alliance entre les recherches théoriques et les travaux expérimentaux.

LA VIE (15 novembre 1924) : R. CHABRIÉ-TOMASZEWICZ : *La translation triomphale des cendres de Sienkiewicz.*

Un éloquent et émouvant article où M. Chabrié-Tomaszewicz a su

(1) M. Henri de Montfort (N. D. L. D.).

mettre en relief le caractère touchant des hommages rendus par les nations européennes, oubliant les anciens conflits nationaux, aux augustes cendres du représentant le plus éminent du génie littéraire occidental et du patriotisme qui ne voulut jamais abdiquer.

Henri DE MONTFORT.

L'ART POLONAIS A PARIS

Les artistes polonais au Salon d'Automne.

Cette fois-ci encore une trentaine d'artistes polonais ont exposé au Salon d'Automne. Comme toujours la majorité énorme se consacre à la

Peinture

S. III. Quelle artiste inconstante que *Mlle Z. Piramowicz* ! Nous sommes un peu déçus de la voir revenir dans ses fleurs à une gamme décorative assez rigide et par trop minutieuse. Notons une certaine recherche de composition et la joliesse des natures mortes de *Mme Viéra*. Un paysage et un portrait de femme étendue sur un canapé par *Mme Z. Lewitzka* attirent, surtout le portrait, par leur atmosphère d'intimité et par leur grâce de coloration. Il est curieux de constater ici une fois de plus le retour de l'école moderne vers le passé récent, hier encore abhorré, de l'impressionnisme. S. IV bis. Les fleurs de *Mme N. Alexandrowicz* sont, d'une carnation splendide. Elles s'épanouissent dans le flot vivifiant de l'air et de la lumière. L'artiste est en progrès constant. *Mme Réno (née Hassenberzanka)* traite son portrait de femme au pastel avec beaucoup de sûreté. Habile composition. Nous retrouvons les qualités habituelles dans les envois de *M. S. Mondszejn*. Son « paysage » et son « garçon » sont nets, vigoureux. Il se libère définitivement des tons sombres et alourdis qui nous heurtaient dans quelques-unes de ses anciennes compositions. S. C. C'est un large tableau d'un paisible village breton au bord de la mer que nous présente *M. Makowski*. L'artiste y a vécu en parfaite communion avec la nature qu'il peint avec amour, en réaliste sincère et en coloriste gentiment naïf. Et lorsque nous pensons qu'avant la guerre il était, lui aussi, de l'avant-garde cubiste ! Après une épreuve volontairement subie de la manière maussade et austère, *M. H. Gollib* respire avec volupté l'ambiance vivante des couleurs et de la lumière. Son jeune couple d'amoureux sur un banc de jardin a beaucoup de force persuasive dans l'abandon souple et naturel de sa pose. Dans une des salles à côté, *M. Spiegel* nous offre une nature morte assez primitive aux dures tonalités de couleurs.

S. VI-VIII. J'aime beaucoup le talent de *M. Kramsztyck*. Son portrait du poète *J. Lechon* est d'une fantaisie et d'un humour charmants et pourtant solidement charpentés. Le même constructeur avisé et solide, nous le rencontrons dans ses paysages et ses natures mortes. Et quelle saveur de coloris abondante, joyeuse ! Je peux avouer maintenant que certaines œuvres de *M. E. Jak* m'avaient inquiété par leur grâce presque efféminée et déteinte. Ses nouveaux envois nous rassurent. Il a gardé sa douceur rêveuse et fantasque dans le dessin de figures et de poses un peu voulues, mais il y a mis de la vigueur et du mouvement qui nous surprennent le plus agréablement du monde. C'est moderne sans exagération et c'est joliment personnel. La femme de *M. Pajak* nous trahit facilement sa parenté proche avec Renoir, ce qui ne l'a d'ailleurs nullement desservi. Ses fleurs ont une délicate carnation.

S. IX. *M. Menkes* ne porte guère de responsabilités pour la réunion assez exotique de ses grosses bonnes femmes nues. La faute en est à Picasso et aussi à Gauguin. L'artiste ne manque pas d'aptitudes et il s'émancipera — nous l'espérons — de l'emprise du féminin colossal et plastique.

S. X. Nous connaissions déjà le portrait d'homme que *Mme M. Muter* avait exposé quelque part. Son portrait de femme, maintenu en nuances mauves et roses qui avivent et rassèrent la figure usée et pensive, frappe par sa vigueur plastique que nous nous sommes habitués à admirer dans la peinture de *Mme Muter* et aussi par je ne sais quoi de plus féminin et gracieux. Signalons, à cette occasion, le portrait de notre compatriote fait (S. XIII) par *Mme S. Fick*. L'ensemble n'est pas sans valeur, mais la figure du modèle, fâcheusement enjolivée, a perdu beaucoup de son caractère expressif. Chercheur infatigable et d'un tempérament qui promet, *M. K.-Z. Cieleniowski* n'a pas encore trouvé son chemin. Il a pourtant du talent, qui transperce parfois l'écorce brossée à la diable de ses tableaux, qui sont plutôt des ébauches.

S. XVI. C'est toujours un véritable plaisir que de saluer des œuvres amies d'un bon peintre. Bien charpentés et fleuris, d'une gamme de coloris vibrante et profonde, les paysages de *M. J. Peske* nous prennent par leur force plastique et aussi par leur sincérité absolue.

Pourtour. — *M Barański* peint comme s'il boxait avec son pinceau. Non sans fraîcheur toutefois, ses fleurs.

Rez-de-chaussée. — La nouvelle loge de Fratellini, par *Mme D. Kucembianka* nous plaît moins que l'ancienne. Plus correct et allégé, le tableau est en même temps moins ramassé et caractéristique.

Gravure et sculpture

S. H. *M. Krzypow*. En attendant, deux bois convenables d'un débutant consciencieux.

S. XVIII. Nous ne connaissions pas *M. Prochaska*. C'est une surprise réelle. Des bois forts, expressifs, bien construits. Paysages

et scènes religieuses également émouvants, en plans et en volumes habilement maniés. Décidément, en voilà un qui tient avant de promettre.

Rez-de-chaussée. — Je goûte avec délices la nervure fine et élégante des gravures de *M. Hecht*. Elles ont un charme linéaire un peu oriental ; on dirait même celui de l'Extrême-Orient, tout en restant de chez nous. Mais ces maquettes pâles de décors, maquillés en paysages me tentent infiniment moins. On dit que *Skozylas* avait exposé ses bois ; à mon regret, je n'ai pu les retrouver.

Sculpture

Trois artistes, trois individualités nettement séparées. Une sainte monumentale de *M. Swiecinski* s'élève, calme, sévère, extatique, en étreignant convulsivement le calice du martyr entre ses mains. Une tête asiatique si bizarre et étrangère à nous autres Européens. Les deux œuvres, riches d'expression et d'une conception si noble et si belle prouvent l'ascension ininterrompue de l'art de *M. Swiecinski*. La plénitude et l'harmonie généreuse de formes, nous l'admirons aussi chez *Mme Lednicka-Szczytt*. Le buste en bois d'une jeune femme, qui appuie un violon contre son sein, soulevait, dans sa conception, un problème extrêmement délicat. Comment, en effet, rendre un objet extérieur étranger au sujet, qui ne peut guère être qu'un corps humain ou animal ? *Mme Lednicka* en est sortie victorieusement. Ce violon lui fournit un complément en se liant avec le corps de son modèle dans une même suite de plans plastiques. C'est une très belle œuvre. Enfin, *M. Zamoyski* a exposé plusieurs compositions et têtes tantôt décomposées à la manière mi-futuriste, tantôt dégarnies de tout détail réaliste, en courbes violemment enlacées de corps, qu'on devine en principe avoir été humains. L'artiste est très doué, nous l'attendrons à la sortie de cette phrase expérimentale qui n'est que laboratoire ou antichambre de l'art vrai.

Architecture

Dans l'*architecture*, nous avons étudié avec intérêt un projet de maquette de maison par *M. Elkuchen* (Elkouken). Ce sera une bâtisse sévère, rigoureusement adaptée à son but d'utilité directe. Sans un seul ornement, sans une seule échappatoire vers la fantaisie, C'est du purisme en architecture qui ne manque pas d'attrait cérébral et de commodité pratique. Trop exclusive, cependant, trop nue et abstraite, cette maison, pour qu'on y puisse habiter avec plaisir.

Arts décoratifs

Dans les *arts décoratifs*, nous avons remarqué deux armoires avec des poupées de *Mme Lazarska*, qui sait se renouveler constamment. Dans une armoire, on peut étudier ses poupées françaises avec leur costume ethnographique, pittoresque, d'après leurs provinces. Dans l'autre règne beaucoup de fantaisie et d'entrain. Simplifiées et synthétisées, les poupées nous éblouissent autant par leur geste

saisi en mouvement que par leurs splendides robes moirées et lamées.

P.-S. — Appel aux artistes polonais ou d'origine polonaise. — Il est possible, probable même, que nous avons omis plusieurs artistes polonais dans ce rapide coup d'œil. C'est bien leur faute. A tous ceux qui veulent dans leur propre intérêt faciliter notre tâche, nous adressons cette prière de nous informer soit individuellement (43, rue de la Tour, Paris, 16^e, à M. Ed. Woroniecki), soit par l'intermédiaire de l'Union syndicale des artistes polonais, des expositions et des salles où nous pouvons retrouver leurs œuvres. Sans cela, des omissions seront inévitables.

EDOUARD WORONIECKI.

INFORMATIONS DIVERSES

Nous avons appris avec regret la mort du comte Thadée Ostrowski, pilote aviateur (Croix de guerre française, Croix de guerre polonaise), décédé des suites d'une chute d'avion, le 18 novembre 1924, à la Maison de santé Saint-Pierre, à Neuilly-sur-Seine, à l'âge de 29 ans. Le service funèbre a été célébré le lundi 1^{er} décembre 1924, en l'église Saint-Louis d'Antin. L'inhumation a eu lieu au cimetière Montmartre.

Nous avons également la tristesse de faire part du décès de M. Gustave Zarski, ancien élève de l'Ecole polonaise de Paris, qui s'est éteint le 1^{er} décembre 1924, en son domicile, 86, rue de la Villette, à l'âge de 79 ans. Le service funèbre a eu lieu le 4 décembre 1924, en l'église Saint-Jean-Baptiste de Belleville, l'inhumation au cimetière de Belleville.

*
**

M. Z.-L. Zaleski a repris, à partir du 2 décembre 1924, ses cours sur « le Théâtre polonais », qui se poursuivent, à l'Institut d'Etudes slaves, tous les mardis.

*
**

Le bal annuel de l'Union des Artistes Polonais en France a eu lieu le vendredi 5 décembre 1924, dans les salons du Palais d'Orléans. Ce fut une fête très réussie, où régna une animation joyeuse.

*
**

Le général Weygand est élevé à la dignité de grand-croix de l'ordre de la Légion d'honneur.

*
**

Le dimanche 7 décembre 1924 a eu lieu le banquet donné en l'honneur de MM. Marius et Ary Leblond, à l'occasion du succès de leur roman *Ulysse, cafre*. De très nombreuses personnalités assistaient à cette manifestation de sympathie.

Parmi les discours prononcés nous notons celui de M. Casimir de Woznicki, qui a rappelé en termes éloquents les services éminents rendus par MM. Marius et Ary Leblond à la cause polonaise et à l'alliance de la France et de la Pologne.

*
**

Sur l'initiative de la Société Industrielle de l'Est, M. le général Moineville, commandant la brigade de cavalerie de Lunéville, a fait une remarquable conférence sur *Nos amis polonais*.

Cette manifestation eut lieu à Nancy, le 29 novembre 1924, dans la grande salle de la Société Industrielle de l'Est. Aux côtés du général Moineville se trouvaient MM. Keller, maire de guerre de Lunéville, président de la Société Industrielle de l'Est ; Brun, secrétaire général de la Société Industrielle de l'Est ; Poirson, président de l'Association France-Pologne à Nancy.

Pendant plus d'une heure, l'orateur tint le public sous le charme de sa parole captivante, faisant revivre devant l'auditoire attentif les trois années qu'il a passées en Pologne pendant la guerre en qualité de conseiller technique d'un commandant d'armée. Le général Moineville termina sa conférence en dégagant les aspects les plus caractéristiques de l'âme du peuple polonais. Cet exposé remporta un plein et légitime succès.

*
**

Le comte G. de Gontaut-Biron, attaché commercial de France à Varsovie, est nommé officier de l'ordre du Nichan-Iftikhar.

*
**

M. André Ménabréa, secrétaire général de l'Association *France-Pologne*, vient d'avoir la grande douleur de perdre son père, M. Auguste Ménabréa, percepteur en retraite, décédé à Cusset (Allier), à l'âge de 85 ans. Le service funèbre a eu lieu dans cette ville, l'inhumation à Albertville (Savoie).

Nous adressons à M. André Ménabréa nos bien sincères condoléances.

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Table des Matières

(1924)

GEORGES BIENAIMÉ	
Ladislas Zamoyski	433
A. F.	
La Vie politique. 35, 58, 82, 110, 130, 153, 177, 202, 242, 259, 291, 314, 337, 369, 401, 433, 466, 505, 566,	593
H. G.	
La Vie politique	2
PAUL KLECZKOWSKI	
La Vie intellectuelle. 26, 49, 71, 97, 143, 167, 194, 212, 251, 275, 305, 354, 389, 427, 457, 491, 527, 580,	621
G. LACOUR-GAYET	
Henryk Sienkiewicz	465, 546
ANTOINE MARTEL	
La langue polonaise	105
ALEXANDRE MERLOT	
La Vie Économique. 5, 36, 61, 84, 113, 131, 158, 183, 205, 244, 264, 295, 322, 341, 374, 412, 440, 473, 513, 570,	606
HENRI DE MONTFORT	
Livres et Périodiques. 30, 51, 74, 126, 146, 170, 197, 215, 275, 306, 357, 392, 429, 495, 529, 585,	624

RAOUL NOELLET	
La Section française de la Foire de Lwow.....	22
UN POLONAIS DE FRANCE	
La « douce » France. 1, 34, 57, 81, 108, 129, 241, 257, 289,	313
HENRYK SIENKIEWICZ	
Réponse à un détracteur de la Pologne.....	537
CASIMIR SMOGORZEWSKI	
Revue de la Presse française	498
MAURICE TOUSSAINT	
Maurice Barrès et la Pologne	33
ÉDOUARD WORONIEŃKI	
L'Art polonais à Paris.....	54, 309, 360, 396, 628
Les Artistes polonais au Salon des Indépendants	148
L'Exposition des Artistes polonais à l'Association France- Pologne	218
Les Expositions polonaises à Paris	277, 333
CASIMIR DE WOZNICKI	
Bronislas Kozakiewicz	201
DIVERS	
Convention Franco-Polonaise relative aux biens, droits et intérêts	9
La Convention Commerciale Franco-Polonaise du 6 février 1922 : Questions posées par sa revision éventuelle.....	18
L'hommage de la Pologne au Maréchal Foch.....	77
Le Banquet de l'Association France-Pologne en l'honneur de la Comtesse et du Comte Maurice Zamoyski.....	78
Une manifestation en l'honneur de la Pologne à Saint-Étienne.	101
Un monument à la mémoire des Polonais tombés sous les dra- peaux français (1796-1918)	174
La Fête Nationale polonaise en France.....	225
Le souvenir de Tadeusz Kosciuszko à Montigny-sur-Loing....	279
Le Pèlerinage annuel de Montmorency.....	283
Les Archevêques et Évêques de France aux Polonais.....	320
Le 14 ^e Pèlerinage au monument de Frédéric Chopin.....	501
Le Banquet de l'Association France-Pologne en l'honneur du Général Sikorski	531
En l'honneur d'Henryk Sienkiewicz.....	552
Informations diverses. 32, 56, 79, 103, 128, 150, 175, 198, 221, 254, 286, 312, 336, 363, 399, 432, 461, 504, 534, 588,	631

Le Directeur-Gérant : A. MERLOT.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY — PARIS (9^e) — Tél. : Louvre 11-86

MEMBRES DONATEURS

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE DES HOUILLÈRES DE DOMBROWA, 3, rue de l'Arbre-Sec, à Lyon.
Sté Gle DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, rue de la Victoire, Paris.
MM. WORMS et CIE, ARMATEURS, 43 et 45, boulevard Haussmann, Paris.

MEMBRES FONDATEURS

BANK PRZEMYSŁOWCÓW W POZNANIU, odział Douai (BANQUE DES INDUSTRIELS DE POZNAN, succursale de Douai), 32, rue Saint-Jacques, Douai (Nord).
BANK ZWIĄZKU SPÓŁEK ZAROBKOWYCH (BANQUE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES de Poznan Pologne), Succursale de Paris, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE À VARSOVIE, succursale de Paris, 36 rue de Châteaudun, Paris.
BANQUE FRANCO-POLONAISE, 41, avenue de l'Opéra, Paris.
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, 7, rue Chauchat Paris.
BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE, 12, rue de Castiglione, Paris.
BANQUE DES PAYS DU NORD, 28 bis, avenue de l'Opéra, Paris.
SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOMOBILES M. BERLIET, 239, avenue Berthelot, Lyon.
COMITÉ CENTRAL DES HOUILLÈRES DE FRANCE, 35, rue Saint-Dominique, Paris.
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 42, rue du Louvre, Paris.
COMPAGNIE FRANCO-POLONAISE DES PÉTROLES, 55, rue d'Amsterdam, Paris.
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE NAVIGATION AÉRIENNE, 22, rue des Pyramides, Paris.
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, 14, rue Bergère, Paris.
COMPTOIR RHÉNAN-DANUBIEN, 1, rue du Faisan, à Strasbourg.
CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens, Paris.
M. Arthur GADZINSKI, négociant en plumes brutes, 9, rue Mazagran, Paris.
MM. ST. GRABIANOWSKI et CIE, Ingénieurs-Conseil, Ul. Poczłowa 16, à Katowice (Pologne).
COMTE LADISLAS JEZERSKI, Banquier, 9, rue Boudreau, Paris.
LIBRAIRIE HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.
M. Boguslaw HERSE (Grands Magasins de Nouveautés), 150, Marszalkowska, à Varsovie (Pologne).
SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS HOTCHKISS et CIE, fabricant de matériel de guerre, voitures automobiles, etc., 6, route de Gonesse, à Saint-Denis et 60 à 66, quai Michelet à Levallois-Perret (Seine).
SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA, 91, rue Saint-Lazare, Paris.
M. Michel KLEINADEL, Négociant, 46, rue Boursault, Paris.
M. Ladislas KONE, Directeur de la Banque russe du Commerce et de l'Industrie, 11 bis, rue Scribe, Paris.
M. Pierre LAGUONIE, Directeur des Grands Magasins du *Printemps*, 64, boul. Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION (M. Paul Neveu, directeur de la Succursale), 71, rue de Rennes, Paris.
M. Ladis LEWKOWICZ, Maison L. Ladis, Imperméables « Sidal », 2, faubourg Poissonnière, Paris.
M. MOTTI, Directeur de l'Imprimerie de Vaugirard, 152, rue de Vaugirard, Paris.
OMNIUM DES GAZ ET PÉTROLES, 89, boulevard Haussmann, Paris.
Madame PAQUIN, Présidente d'honneur de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne 78, rue de l'Université, Paris.
SOCIÉTÉ DES PÉTROLES DE DABROWA, SIÈGE SOCIAL : 34, rue Faidherbe, Lille; SIÈGE ADMINISTRATIF, 9, rue Scribe, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES « PREMIER » (industrie, commerce et transport des huiles minérales, du pétrole et de leurs dérivés), 30, rue de Grammont, Paris.
Prince PONIATOWSKI, 41, rue Saint-Dominique, Paris.
Établissements POULENC FRÈRES, Produits Chimiques, 92, rue Vieille-du-Temple, Paris.
MM SCHNEIDER et CIE, Maîtres de Forges, 42, rue d'Anjou, Paris.
M Joseph SLUBICKI, Brillants et perles fines, 10, rue Édouard-VII, Paris.
SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION DES BATIGNOLLES, 11, rue d'Argenson, Paris.
SOCIÉTÉ DES COMPTOIRS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION (Cimex) (ancien Comptoir Industriel et Commercial Franco-Polonais), 52, boulevard Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS GONDRAND FRÈRES, 22, rue de la Douane, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES, 56, faubourg Saint-Honoré, Paris.

- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE** pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 29, boulevard Haussmann, Paris.
- SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE FABRICATION DE TUBES ET DES FORGES DE SOSNOWICE**, 24, boulevard des Capucines, Paris.
- M. Kasimir SOSNOWSKI**, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, 85, rue de la Victoire, Paris.
- COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON**, 173, boulevard Haussmann, Paris.
- TANNERIES DE FRANCE**, Fabriques de cuir, Strasbourg-Lingolsheim (Maison de Paris : 21, rue de la Fontaine-au-Roi).
- Maurice TILLIER**, Directeur Général de la Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.
- L'UNION EUROPÉENNE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE**, 16, boulevard Malesherbes, Paris.

MEMBRES SOCIÉTAIRES

- MM. Mieczyslaw AU**, Directeur de la Succursale de Paris de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives (Bank Związku Spółek Zarobkowych) de Poznan, Pologne, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
- le Directeur de la **BANQUE DE L'UNION DE VARSOVIE**, Succursale de Paris, 4, rue Édouard-VII, Paris-9^e.
- le Directeur de la **BANQUE FONCIÈRE (BANK ZIEMANSKI)**, 1, rue Kredytowa, Varsovie.
- le Directeur de la **BANQUE NATIONALE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR**, 33, rue La Boétie, Paris.
- Charles BLUM** (Automobiles industriels Latil), Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Motoculture, 8, quai Galliéni, Suresnes (Seine).
- L. BOREL**, commissionnaire en marchandises, 83, rue Lafayette, Paris.
- Salézy BORNSTEIN**, Directeur de la Banque pour le Commerce et l'Industrie à Varsovie (Succursale de Paris), 36, rue de Châteaudun, Paris.
- DE BROUSSE**, Transports Internationaux, Agence Maritime, 55, rue de Lyon, Paris.
- L. J. BUHR**, Commerce de bois en gros, 21, rue Bartholdi, Colmar.
- Camille CHABRIÉ**, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Chimie Appliquée, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.
- le Directeur des Établissements **CHATELAIN** (Urodonal, Jubol, Globéol, [etc...]), 2 et 2 bis, rue de Valenciennes, Paris.
- Pierre CHEVALIER**, Adjoint à l'Administrateur délégué de la Société Française de Matériel Agricole et Industriel à Vierzon (Cher).
- Léon CORBLET**, Armateur, 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.
- Th. L. CORBY**, Négociant (Fourrures), 17, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris.
- François DOLEŻAL**, Conseiller Commercial à l'Ambassade de Pologne, 12, rue de Marignan, Paris.
- DUBOS Frères et Cie**, Négociants en vins et spiritueux, 24, quai des Chartrons, à Bordeaux.
- DUNOD**, Éditeur, 92, rue Bonaparte, Paris.
- DUPEYRAT**, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Économique, 23, avenue de Messine, Paris.
- Jean DYBOWSKI**, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique, 4, rue de Fontenay, Nogent-sur-Marne (Seine).
- l'Administrateur-délégué de la filature de laine peignée **ENGEL**, Mulhouse (Haut-Rhin).
- Alexandre EPSTEIN**, Administrateur de la Banque de l'Union de Varsovie, 4, rue Édouard-VII, Paris.
- Sigismond ERNST**, Industriel, 14, rue du Rocher, Paris.
- Louis ESTÈVE**, Industriel, 40, rue des Mathurins, Paris.
- DE FALLOIS**, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel, 69, rue de Grenelle, Paris.
- Étienne FOGÈRE**, Président de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon et de la région, 10, rue des Marronniers, Lyon.
- Maurice FRINGS et Cie**, Manufacture Parisienne des Cotons L. V. et M. F. A., 131, rue Saint-Denis, Paris.
- Millo FRÖHLICH**, Ingénieur Chimiste, Fabrique de Couleurs et Produits Chimiques, 35, boulevard de Plombières, à Marseille.

- MM. André GIVELET, Maisons de vins de Champagne de Saint-Marceaux et Cie, 50-54, rue de Sillery, Reims.
- Boleslas GODEK, Ingénieur, 31, avenue de Suffren, Paris.
- Severin GOLDBERG, Comptoir Franco-Polonais, Bureau d'Etudes, 10, rue Edouard-VII, Paris.
- A. GUILHOU, frère aîné, Négociant-Propriétaire (vins), 61, cours du Médoc, à Bordeaux.
- K. HACIA, Directeur-Général de la «Bank Handlowy w Poznaniu Tow. Akc.» (Banque de Commerce à Poznań), 8, Plac Wolności, Poznań.
- Charles de HALPERT, Attaché à l'Ambassade de Pologne, 7, rond-point des Champs-Élysées, Paris.
- Alfred HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, 122, avenue des Champs-Élysées, Paris.
- le Directeur des ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON (Compagnie Nationale du Caoutchouc), 124, avenue des Champs-Élysées et 2, rue Balzac, Paris.
- JAPY Frères, Manufacturiers-Constructeurs, à Beaucourt, territoire de Belfort (Maison de Paris : 7, rue du Château-d'Eau).
- le Capitaine de Vaisseau Ladislas JERZYKOWICZ, 5, rue Balzac, Paris.
- Adrien JONAS, Industriel, 91, rue de Longchamp, Paris.
- le Directeur de la Société Anonyme des Transports JONEMANN, 24, rue d'Enghien, Paris.
- Roger KAEPPELIN, Industriel et Importateur (produits textiles), 8, rue Sadowa, Varsovie.
- D. de KERSABIEC, Consul de Pologne, 7, allées de Chartres, Bordeaux.
- Alexandre KOCH, Négociant, 5, place Napoléon, Varsovie.
- Léon KORYTKO, Commission, Exportation, Importation, 45, rue de Trévise, Paris.
- Casimir KORZENIECKI, 9, rue Boudreau, Paris.
- C. X. de KOSSECKI, Docteur en Droit, Avocat International, 66, rue Caumartin, Paris.
- Pierre LACOURBAT, teinturier en pelleteries, 6, rue Pascal, Villeurbanne (Rhône).
- L. LAMOTHE, Laines, Cuirs et Peaux, à Mazamet (Tarn).
- Max LANDAU, importation et exportation d'œufs, 11, rue des Halles, Paris.
- Georges LASOCKI, Consul général de Pologne, 43, rue Théophile-Gautier, Paris.
- LECARON FILS (Parfumerie Gellé frères), 6, avenue de l'Opéra, Paris. (Représentant exclusif pour la Pologne : M. PAUL SIMON, 14, rue Foksal à Varsovie).
- Georges LEHOUCQ, Négociant en bois, 37, boulevard de Beurepaire, Roubaix (Nord).
- Docteur Maurice LEPRINCE, Produits Pharmaceutiques spécialisés, 62, rue de la Tour, Paris.
- Comte LUBIENSKI, Membre de la Délégation Economique Polonaise au Congrès de la Paix, 12, rue de Marignan, Paris.
- Wladyslaw MENDELSSOHN, Ingénieur, 9, rue du Boccador, Paris.
- Marcel MICHELIN, Industriel (pneus d'automobile), à Clermont-Ferrand.
- Lucien MIZGIER, Industriel, fabricant de soieries, 27, rue Royale, Lyon.
- Eugène MOTTE, Industriel-Manufacturier, 38, rue des Longues-Haies, Roubaix.
- Alexis MUZET, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3, rue des Pyramides, Paris.
- Omer NEVEUX, éditeur, Poznań.
- Comte Miecislav ORLOWSKI, attaché à l'Ambassade de Pologne, 22, av. Emile-Deschanel, Paris.
- Comte Léopold d'ORSETTI, Docteur en Droit, 29, rue Daru, Paris.
- Stanislas PIESTRAK, Ingénieur, 156, boulevard Malesherbes, Paris.
- le Directeur de la Parfumerie Ed. PINAUD, 18, place Vendôme, Paris.
- Edouard QUELLENNEC, Ingénieur, Administrateur de la Société Française et Italienne des Houillères de Dombrowa, 11, rue de Bellechasse, Paris.
- Louis RENAULT, Constructeur d'Automobiles, 8 et 10, avenue Emile-Zola, Billancourt.
- Louis RÖDERER (L. Olry RÖDERER, petit-fils, successeur), vins de Champagne, 13, boulevard Lundy, Reims.
- Henri ROTSTADT, représentant de commerce, 128, boulevard du Montparnasse, Paris.
- Arsène ROZÉE, Agent Consulaire de Pologne, 8, rue Empereur-Vespasien, Alger.
- le Directeur de la Société des Moteurs S. A. M. C. I. Constructions mécaniques, 48, rue de Londres, Paris.
- SCHURER, LAUTH et Cie, Impressions sur tissus, à Thann (Haut-Rhin).

MM. le Directeur de la Maison J. H. SECRESTAT AINÉ, liqueurs, sirops, caramel, 40 à 56, cours du Médoc, Bordeaux (Agence à Paris : 9, rue Richepance). (Représentant exclusif pour la Pologne : Paul SIMON, 14, rue Foksal, Varsovie).

LADISLAS SEKUTOWICZ, Ingénieur E. P. C., Directeur des Services Techniques de l'Omnium Lyonnais, 20, rue d'Athènes, Paris.

Paul SIMON, Exportateur-Importateur, représentant officiel de la Foire de Paris, 14, rue Foksal, Varsovie.

le Directeur de la SOCIÉTÉ ANONYME DE LA DISTILLERIE SIMON AINÉ, fabrique de liqueurs, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

le Président de la SOCIÉTÉ ANONYME DE L'INDUSTRIE TEXTILE, 76, rue de la Victoire, Paris.

le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER, 59, rue Saint-Lazare, Paris.

Ladislav SRZEDNICKI, Ingénieur, 12, rue du Chalet, à Boulogne-sur-Seine.

Alfred STEMPOWSKI, 4, rue Edouard-Larue, Le Havre.

le Président du SYNDICAT DES IMPORTATEURS DE BOIS DU NORD EN FRANCE, 6, rue Baudin, Paris.

Pierre TAMBUTÉ, confections pour dames, fillettes et babys, 58, rue de la Glacière et 5, rue de Palestro, Paris.

TEPLANSKI, Administrateur-délégué de la Compagnie française de l'Est Européen, 15 bis, rue de Marignan, Paris.

Albert TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce, 22 rue de l'Yvette, Paris.

Albert TROULLIER, Président du Tribunal de Commerce de la Seine, Président de la Société de Législation Comparée, 2, square Alboni, Paris.

Edmond TYBERGHEIN, Commissionnaire en marchandises, 42, rue Vignon, Paris.

Comte Etienne TYSZKIEWICZ, 6, avenue Constant-Coquelin, Paris.

Colonel VACHOUX, 13, quai George V, Le Havre.

Alfred WALLACH, Industriel (impressions sur tissus) à Mulhouse (Maison de Paris : 7, rue Rougemont).

Mathieu WALLENBORN, importateur de produits agricoles de Pologne, 23, rue de Molsheim, Strasbourg.

Docteur Cyprien DE WEGLENSKI, 5, villa de la Tour, Paris.

Alphonse WEIL ET FRÈRES, Négociants, 9 bis, avenue des Gobelins, Paris.

Antoine WISE, P. O. B., 178, Port-Saïd (Egypte).

J. Constantin ZUKOWSKI, Administrateur-Directeur de la Société « Union de Producteurs pour l'Exportation et l'Importation », 229, rue Saint-Honoré, Paris.

Marc ZWIERZYNSKI (Usine d'effilochage ; bourres, tontisses et déchets de laine ; clasage de draps neufs), 25, rue Jules-Vallès, Saint-Ouen (Seine).

FABRIQUE DE MEUBLES D'ART — GENRES ANCIENS
SPÉCIALITÉ DE PETITS MEUBLES

MALACHOWSKI

45-47, RUE DE REUILLY, 45-47

MÉTRO : REUILLY

PARIS (XII^e)

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. ARISTIDE BRIAND, ALFRED CHLAPOWSKI, GEORGES CLEMENCEAU, IGNAZ PADE-REWSKI, RAYMOND POINCARÉ, le Général WEYGAND, le Comte MAURICE ZAMOYSKI.

COMITÉ D'HONNEUR

MM. PAUL APPELL, de l'Institut, Recteur de l'Université de Paris ; le Général ARCHINARD ; AUSCHER, Vice-Président du Touring-Club ; LOUIS BARTHOU, de l'Académie Française ; Mgr BAUDRILLART, Recteur de l'Institut Catholique, Évêque d'Himéria ; ANDRÉ BENAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas ; E.-A. BOURDELLE, Sculpteur ; JULES CAMBON, Ambassadeur de France ; le Général DE CASTELNAU ; FERNAND CHAPSAL, Sénateur ; CLÉMENTEL, ancien Ministre ; le Président du Conseil Municipal de la Ville de Paris ; CHARLES CHAUMET, ancien Ministre, Président de la Ligue Maritime Française ; FERNAND DAVID, Sénateur, ancien Ministre, Président de l'Office National de Tourisme ; ROMAN DMOWSKI ; PAUL DOUMER, ancien Ministre ; FRANKLIN-BOUILLON, ancien Ministre ; le Général GOURAUD ; STANISLAS GRABSKI, ancien Ministre ; le Général HALLER ; A. KLOBUKOWSKI, Ministre de France ; LUCIEN KLOTZ, ancien Ministre ; PAUL LABBÉ, Secrétaire Général de l'Alliance Française ; LAFFERRE, ancien Ministre ; GEORGES LEYGUES, ancien Président du Conseil ; LOUIS LOUCHEUR, ancien Ministre ; PIERRE DE MARGERIE, Ambassadeur de France ; ALFRED MASCURAUD, Sénateur ; LADISLAS MICKIEWICZ, PAUL PAINLEVÉ, ancien Président du Conseil ; STANISLAS PATEK, Ministre de Pologne ; ERAZM PILTZ, Ministre de Pologne ; Prince ANDRÉ PONIATOWSKI ; CHARLES RICHET, de l'Institut ; Professeur ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris ; ROSNY Aîné ; ERNEST ROUME, ancien Gouverneur Général des Colonies ; ANDRÉ TARDIEU, ancien Ministre ; ALBERT THOMAS, ancien Ministre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. JOSEPH NOULENS, Ambassadeur de France.

Vice-Présidents : MM. MAURICE LEWANDOWSKI ; LOUIS MARIN, Député ; ALBERT TIRMAN, Conseiller d'État.

Secrétaire-Général : M. ANDRÉ MÉNABRÉA.

Trésorier : M. ALEXANDRE MERLOT, Directeur de *La Pologne* ; directeur de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.

Membres : MM. AU, Directeur de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives de Poznan ; GEORGES BIENAIMÉ, Homme de Lettres ; GEORGES BLONDEL, Professeur à l'École des Sciences Politiques et à l'École des Hautes-Études Commerciales ; BORNSTEIN, Directeur de la Banque du Commerce et de l'Industrie de Varsovie ; ÉMILE BOURGEOIS, Membre de l'Institut ; PAUL CAZIN, Homme de Lettres ; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne ; Comte CORNUDET, Député ; Marquis DE DAMPIERRE ; FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial de l'Ambassade de Pologne à Paris ; JEAN DYBOWSKI, Professeur à l'Institut National Agronomique ; ÉTIENNE FOURNOL, Secrétaire Général du Comité d'Action Parlementaire à l'Étranger ; ÉDOUARD GANCHE, Président de la Société Frédéric Chopin ; PAUL GAULTIER, Secrétaire Général de l'Union Française, Directeur de la *Revue Bleue* et de la *Revue Scientifique* ; HENRI GRAPPIN, Professeur à l'École des Langues Orientales ; GEORGES LACOUR-GAYET, Membre de l'Institut ; GEORGES LASOCKI, Consul général de Pologne à Paris ; MARIUS-ARY LEBLOND, Hommes de Lettres ; RENÉ MOULIN ; HENRI MOYSSET, Homme de Lettres ; RENÉ PINON, Homme de Lettres ; AUGUSTIN REY ; SMOLSKI, Chef du Bureau des Traductions au Ministère des Affaires Étrangères ; SOSNOWSKI, Ingénieur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France ; FORTUNAT STROWSKI, Professeur à la Sorbonne ; le Comte ALEXANDRE SZEMBEK, Conseiller de l'Ambassade de Pologne à Paris ; STANISLAS SZPOTANSKI, Directeur de l'Agence polonaise de Presse ; Baron GUSTAVE TAUBE ; P.-G. WEST, Chargé de Missions Financières ; JOSEPH WIELOWIEYSKI, Ministre de Pologne à Bucarest ; CASIMIR WOZNICKI, Secrétaire à l'Ambassade ; ZYGMUNT ZALESKI, Homme de Lettres.

CORRESPONDANTS

MM. JOACHIM BARTOSZEWICZ, Sénateur ; JEAN CZEKANOWSKI, Professeur à l'Université de Lwów ; S. KOZICKI, Député ; EUGÈNE ROMER, Professeur à la Faculté des Lettres de Lwów ; Comte JEAN ZOLTOWSKI ; Docteur GAUTHIER ; ANTOINE GORSKI ; GEORGES KURNATOWSKI, Secrétaire Général de l'Association Polono-Française de Varsovie ; JEAN ROZWADOWSKI ; THADÉE DE ROMER, Conseiller de Légation au Ministère des Affaires Étrangères de Pologne.

Banque de l'Union des Sociétés Coopératives

(Bank Związku Spółek Zarobkowych)

Société Anonyme fondée en 1886

Siège Social : POZNAŃ — POLOGNE

15, Place de la Liberté (Plac Wolności)

Succursale de Paris

Adresse Télégraphique :

Bezeseb-Paris

Téléphone :

Gutenberg 77-03

82, rue Saint-Lazare — Paris (IX^e)

EFFECTUE toutes opérations de Banque

OUVRE comptes courants en francs français et en zlotys.

Service spécial et conditions particulières pour toutes affaires avec la Pologne, dans le but de faciliter les échanges commerciaux entre ce pays et la France.

La Banque de l'Union des Sociétés Coopératives est l'institution bancaire centrale du groupe le plus important des Banques Coopératives (Banques Populaires) et Sociétés Coopératives établies en Pologne, dont le nombre dépasse 430.

SUCCURSALES

Agences à Poznań

Place de la Liberté
(Plac Wolności) 2-3

Aleje Marcinkowskie-
go 26

Jerzyce, ul. Dąbrow-
skiego 49

Św. Lazarz, ul. Glo-
gowska 100

Gwarna 49

en Pologne

BYDGOSZCZ, Plac Teatralny, 4
GRUDZIĄDZ, Kwidzińska 11-13
Cracovie, Główny Rynek 18
Katowice, Krakowska 7.
KIELCE, Kolejowa 54
LUBLIN, Krak. Przedmieście 45
Lodź, Piotrkowska 75
Lwów, Jagiellońska 1
PIOTRKÓW, Plac Kościuszki
RADOM, Plac 3 Maja
Sosnowiec, ul. 3 Maja 20.
TORUN, Zeglarska 26
Varsovie, Jasna 4
— Jasna 8
WILNO, Mickiewicza 4
ZBĄSZYŃ, Kolejowa 44

Ville libre de Dantzig

Holzmarkt 18

Étranger :

NEW - YORK Agency,
953, Third Avenue

New-York (U. S. A.)

PARIS, 82, rue Saint-
Lazare.